

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



Vol. III.—No. 24.

MONTREAL, JEUDI, 13 JUIN, 1872.

ABONNEMENT, \$3.00.
PAR NUMERO, 7 CENTS.

SEMAINE PARLEMENTAIRE.

LE JUGE JOHNSON.

La semaine a été bonne : peu de discours, beaucoup de besogne. C'est ainsi, d'ailleurs, que finissent toutes les sessions, qui commencent par la parole et finissent par l'action.

La motion de non-confiance de M. Holton,—blâmant le gouvernement d'avoir payé un triple salaire au juge Johnson, comme Juge en congé, comme Recorder de Manitoba et comme commissaire chargé d'évaluer les pertes des *loyaux* du Nord-Ouest, ne provoqua qu'un débat de quelques minutes entre l'Hon. moteur, Sir George E. Cartier, l'Hon. A. A. Dorion et le Dr. Schultz. Suivant M. Holton, cette triple occupation et ces nombreux salaires du juge Johnson sont contraires à l'acte qui défend aux Juges du Bas-Canada d'exercer d'autres fonctions et de retirer d'autres émoluments de la Couronne. La loi était évidemment du côté de MM. Holton et Dorion.

Sir George n'a pas voulu directement traiter la question sur ce terrain. Il a invoqué les motifs de nécessité publique. Il n'y avait plus de juge dans le Nord-Ouest, M. Black s'étant absenté. Il en fallait un absolument, et pour organiser l'administration de la justice criminelle et pour juger les causes de toute sorte accumulées depuis longtemps. Ce Juge devait connaître le français et être familier avec les us et coutumes du pays. Le juge Johnson possédait tous ces avantages et avait longtemps déjà exercé les fonctions judiciaires dans le Nord-Ouest. Il était par là-même recommandé pour ce poste. Mais c'est loin, là-bas, et il est toujours désagréable de se déplacer, surtout pour aller dans le pays du pémcinan. On a cru devoir lui donner compensation en lui conservant son traitement de Juge tout en le payant bien pour son ouvrage au Nord-Ouest. Ce sont peut-être d'assez bonnes raisons, mais qu'il ne faut pas employer trop souvent. La Chambre a passé l'éponge là-dessus en rejetant la motion de M. Holton par une majorité de 31. Voici le vote :—

Pour.—Anglin, Béchard, Blake, Bodwell, Bourassa, Bowman, Brown, Cameron [Huron], Cameron, [Peel], Carmichael, Cheval, Cartwright, Connell, Coupal, Delorme [St. Hyacinthe], Dorion, Ferris, Fortier, Fournier, Geoffrion, Godin, Holton, Jones [Leeds and G.], Kempf, Kirkpatrick, Lawson, McKenzie, Magill, McConkey, McDougall [Renfrew], McMonies, Metcalfe, Mills, Morrison [Victoria], Oliver, Paquet, Pelletier, Power, Pozer, Redford, Ross [Dundas], Ross [P. E. I.], Ross [Wellington Centre], Rymal, Scatcherd, Sriver, Snider, Stirling, Thompson [Haldimand], Thompson [Ontario], Tremblay, Wallace [Albert], Wells, White [Halton], Wood, Workman, Wright [York, Ont.], W. R. Young.—total, 58.

Contre.—MM. Archambault, Ault, Baker, Barthe, Beatty, Beaubien, Bellerose, Benoit, Bertrand, Blanchet, Bown, Brouseau, Cameron [Inverness], Campbell, Carling, Caron, Carter, Cartier, [Sir G. E.], Cayley, Chauveau, Cimon, Coffin, Colby, Costigan, Crawford [Leeds], Cumberland, Daoust, De Cosmos, Delorme [Provencher], Dobbie, Drew, Dugas, Ferguson, Forbes, Fortin, Gaucher, Gaudet, Gendron, Gibbs, Grant, Gray, Grover, Heath, Hincks [Sir F.], Holmes, Houghton, Hurdon, Jackson, Keeler, Lacerte, Langevin, Lapum, Little, McDonald, [Sir J. A.], McDonald [Lunenburg], McDonald [Middlesex], Masson [Soulanges], Masson [Terrebonne], McCallum, McDougall [Lanark], McGreevy, Merritt, Morris, Morrison [Niagara], Munro, Nathan, Nelson, O'Connor, Perry, Pope, Pouliot, Ray, Renaud, Robitaille, Ryan [Montreal Ouest], Schultz, Smith [Selkirk], Sproat, Stephenson, Street, Thompson [Cariboo], Tilley, Tourangeau, Tupper, Wallace [Vancouver I.], Walsh, Webb, Wilson, Wright [Comté d'Outaouais].—Total, 89.

LES CANAUX.

L'Hon. M. Langevin, en présentant des résolutions pour obtenir du Parlement l'argent nécessaire à l'amélioration de nos canaux, a prononcé un bon discours plein de faits et de chiffres, démontrant l'importance vitale pour la Puissance d'agrandir le canal Welland, les canaux du St. Laurent, et le canal de la Baie Verte. L'augmentation, l'accroissement presque prodigieux du commerce et de la production, l'utilité de faire prendre aux immenses produits de l'Ouest la route plus avantageuse et plus courte du St. Laurent, tout cela a été de nouveau dit et prouvé de la façon la plus satisfaisante.

« Le commerce dit le *Journal de Québec*, résumant ce discours, qui se fait sur les lacs est immense; en 1841, il était évalué à \$65,000,000; en 1851, à \$300,000,000 et depuis il a continué à augmenter dans une proportion encore plus forte. Le commerce des états de l'Ouest de l'Union américaine a de même pris une extension prodigieuse, depuis quelques années, et il ne tient qu'à nous d'avoir notre part de cet immense commerce. Le Saint Laurent, malgré tous les avantages qu'il offre à la navigation est insuffisant, si la condition des canaux n'est pas améliorée. Mais il ne faut pas perdre de temps car nos voisins font tous les efforts possibles pour suppléer, avec les moyens que fournit l'art et la science, aux avantages que la nature leur a refusés. Cependant nous demeurerons maîtres de la position si nous voulons. »

C'est en effet là le point difficile. Il nous faut lutter contre New-York et le canal Erié, qui ont eu jusqu'aujourd'hui la plus grande part des bénéfices du transit des grains de l'Ouest. Le combat est à coups de millions; c'est à qui aura les moyens de faire arriver plus vite à la mer les Yankees de l'Ouest. Nous avons pour nous la nature et la voie la plus courte; l'état de New-York avait la prise de possession antérieure et les millions. Grâce à l'état prospère des finances du pays, nous avons maintenant les millions; la bataille va s'engager dans des conditions plus égales. Le Parlement semble parfaitement disposé à reconder la politique du gouvernement. M. Langevin a promis de pousser vigoureusement les travaux.

LE PACIFIQUE.

Les Compagnies de Sir Hugh Allan et de l'hon. Macpherson ont subi l'épreuve du comité des chemins de fer. On connaît les deux compagnies; elles veulent toutes deux bâtir le chemin du Pacifique. D'après la commune renommée, l'une n'est que le Grand Tronc déguisé et fera le chemin au profit de Toronto; l'autre, celle fondée par Sir Hugh Allan, agit dans un intérêt plus général et favorisera le Bas-Canada comme le reste du pays. Mais il paraît que la société de M. Macpherson n'a pas tous les capitaux nécessaires et aimerait à escompter les millions du gouvernement avant de trouver les siens. C'est pour cela qu'une des clauses de sa Charte autorise le Gouvernement à traiter avec ses directeurs provisoires, c'est-à-dire avant son organisation définitive. Elle se ferait ensuite du capital avec le contrat du gouvernement. La compagnie de Sir Hugh Allan, qui a ses capitaux tout prêts, ne veut pas d'un tel avantage, qui pourrait fort bien tourner au détriment du public.

L'hon. M. Abbott a demandé au comité d'inclure dans l'acte d'incorporation une disposition astreignant le gou-

vernement à ne contracter qu'avec la compagnie complètement formée; 18 contre 14 ont rejeté sa demande. Que fera maintenant la Chambre?

Les cinq ministres formant partie du comité des chemins de fer, ont voté contre la proposition de M. Abbott. Cela ne veut pas dire qu'ils ont bien voté. Nous croyons précisément le contraire. Nous croyons même, avec le *Montreal Gazette*, qu'il y a contradiction formelle entre cette permission accordée au gouvernement de faire des arrangements avec une compagnie embryonnaire et la clause 9 de l'Acte concernant le Pacifique canadien, qui lui enjoint de n'accepter comme contracteur qu'une compagnie ayant son capital souscrit et offrant d'ailleurs toutes les garanties de pouvoir construire le chemin dans le temps et de la manière voulus.

SUBSIDES.

C'est la semaine des subsides, que le Parlement discute peu et vote avec un entrain merveilleux. La longue liste en tire à sa fin, qui sera suivie de la clôture de la dernière session du premier Parlement Fédéral.

DIVORCE.

John Robert Martin, qui demandait aux Communes un vote de divorce, en a vu la seconde lecture rejetée par 69 contre 61, sur motion de l'hon. A. A. Dorion. Un assez grand nombre de protestants ont voté avec M. Dorion, dans le sens catholique.

J. A. MOUSSEAU.

LES CANADIENS DE L'OUEST.

GABRIEL FRANCHÈRE.

Les Canadiens ont été les pionniers du continent américain. Ils l'ont sillonné en tous sens alors qu'il n'était qu'une immense forêt, entrecoupée de montagnes sourcilleuses, de lacs immenses et pittoresques, véritables mers de l'intérieur, et de fleuves magnifiques roulant en tous sens leurs flots argentés. On les trouve les premiers dans les régions glacées du pôle et du Labrador, sur les plages du Pacifique, escaladant les hauteurs abruptes des Montagnes Rocheuses, foulant les sables du désert américain et les tièdes plaines qui bordent le Golfe du Mexique. Et un écrivain américain a pu dire avec raison qu'il n'existe pas dans les solitudes de l'Ouest, un ravin qui n'ait été visité par ces hommes intrépides.

Leur vie aventureuse est semée d'événements intéressants, de faits étonnants, d'actes de bravoure admirables. Mais combien peu ont échappé au naufrage de l'oubli! Ces exploits n'ont eu souvent au milieu du désert d'autres témoins que la nature sauvage qui les environnait. Et ceux qui les ont accomplis ignoraient l'art de les écrire. Lorsqu'après avoir échappé à mille dangers et avoir failli cent fois laisser leur chevelure entre les mains de l'enfant des bois, ils ont pu revenir dans leurs familles, toute leur ambition s'est bornée à raconter leurs exploits dans les longues veillées au coin du feu, et à piquer avec ces récits, souvent plus merveilleux que les contes de fées, la curiosité d'un petit groupe d'auditeurs attentifs.

Ces attachants souvenirs se sont perpétués dans un certain nombre de familles, où ils sont passés à l'état légendaire. Mais combien se sont éteints ou ont été tellement fois défigurés qu'il n'est plus possible de les rattacher à la tradition et de leur donner le cachet de l'exactitude.

C'est un fait regrettable. Car, quelle abondante moisson de perdue pour l'histoire du Canada, qui se serait enrichie de drames émouvants qui auraient fait briller d'un nouvel éclat notre glorieuse épopée. Quel magnifique bouquet national nos écrivains n'eussent-ils pas composé de toutes ces fleurs vivaces, perdues dans les déserts les plus reculés et sur les bords des grands fleuves de l'Amérique!

Si nous comptions plus de ces relations de voyage, écrites sans prétention littéraire, sans étalage scientifique, mais avec un naturel et un charme qui plaisent, ce serait autant de reflets de gloire de plus pour le nom canadien. Pour ne signaler

qu'un fait, combien de rivières, de montagnes ou de localités importantes portent aujourd'hui des noms étrangers et auxquelles on donne pour découvreurs ou fondateurs des Anglais et des Américains, alors qu'il aurait été facile de prouver que nos pionniers canadiens ont frayé la voie à la civilisation bien avant eux dans ces lointains parages.

Le même silence ne s'est pas fait, heureusement, sur les voyages de notre compatriote, Gabriel Franchère, et c'est à sa relation de voyage qu'on le doit. Celui-ci a trouvé, dans la personne de M. Bilaud, père, l'un des premiers promoteurs de la littérature canadienne, un écrivain sympathique qui a rédigé avec soin les notes de Franchère sur ses aventureuses expéditions. Ce récit de voyage forme un livre de plusieurs cents pages, dont l'édition française est complètement épuisée.

Un écrivain américain, M. J. V. Huntingdon, en a même fait une traduction et il a enrichi l'ouvrage de plusieurs gravures. L'importance du livre a été pleinement démontrée lorsqu'il s'est agi de régler entre l'Angleterre et les États-Unis la délimitation de la frontière de l'Orégon. Il servit d'autorité dans le Sénat de Washington, en 1846, lorsque cette question y fut discutée. L'hon. Thomas Benton en parla d'une manière extrêmement élogieuse dans un discours qui fut fort remarqué alors. En terminant ses remarques, ce sénateur disait : "Maintenant on est la preuve de tout ce que j'ai avancé. J'ai l'avantage d'avoir en ma possession un livre qui donne mieux que tous les autres, des détails très complets et très authentiques sur tous les points que j'ai mentionnés.—Livre écrit dans un temps et dans des circonstances où l'auteur (lui-même sujet britannique et familier avec la Colombie), n'avait pas l'idée que les Anglais réclameraient cette rivière, pas plus que M. Harmon, l'écrivain américain qui l'a cité, n'avait la pensée que nous réclamerions la Nouvelle-Calédonie. C'est l'ouvrage de M. Franchère, gentilhomme, de Montréal, avec lequel j'ai le plaisir d'être en connaissance personnelle, et qui était l'un des employés de M. Astor, lorsqu'il a fondé sa colonie. Il était à la fondation d'Astoria, à sa vente à la Compagnie du Nord-Ouest; il a vu la place saisie comme conquête britannique, et continua d'y demeurer quelque temps après la saisie. Il a écrit en français; son ouvrage n'a pas encore été traduit en anglais, bien qu'il le mérite; et je lis du texte français. Il donne un rapport succinct et exact de la découverte de la Colombie."

Washington Irving en a tiré de précieuses renseignements pour l'ouvrage qu'il a publié sous le titre d'*Astoria*; on prétend même qu'il a souvent emprunté des passages complets à Franchère.

Nous puiserons largement dans ce livre plein d'intérêt pour raconter les importantes expéditions sur les côtes du Pacifique auxquelles Franchère prit part.

I.

Gabriel Franchère appartient à une famille avantageusement connue dans le pays. Son bisaïeul Jacques Franchère, était d'origine française et pratiquait la chirurgie; il était fils de Jacques Franchère et d'Olive Daquin, de la paroisse de St. Clément, diocèse d'Angers. Il vint chercher fortune au Canada où il épousa à Québec, le 13 août 1748, Delle Catherine Boissay (on a écrit plus tard *Poisay*).

Jacques Franchère eut plusieurs enfants de ce mariage et le deuxième fut baptisé à Québec sous le nom de Gabriel. Celui-ci épousa à Québec, le 14 octobre 1779, Delle Félicite Marin, fille de Thomas Marin et de Marguerite Parent. Il alla s'établir à Montréal comme marchand et il eut de ce mariage une nombreuse progéniture.

L'un de ses fils, notre héros, naquit à Montréal, le 3 novembre 1786. Son enfance n'eut rien de remarquable et il s'adonna de bonne heure au commerce qui lui offrait les meilleures chances d'avenir. Las d'aligner des chiffres, il saisit la première occasion de désertir le comptoir et de s'aventurer dans une carrière moins positive.

C'était à l'époque où le commerce des pelleteries était le plus florissant et la compagnie du Nord-Ouest était encore à son apogée. L'opulent Astor, de New-York, voulant marcher sur ses brisées et faire la traite des pelleteries sur une échelle colossale, se mit en tête d'hommes bien entendus avec ce trafic. Il pechercha surtout les services des Canadiens qui parcourent à cette époque l'Ouest en si grand nombre. Franchère eut vent de l'entreprise, et l'esprit d'aventure jointe à l'ambition de faire fortune, le décida de s'associer à l'aventureuse expédition que l'on organisait.

Deux expéditions devaient se rendre sur les rives du Pacifique, l'une par terre et l'autre par mer. Franchère prit part à la dernière. C'était un voyage bien long, bien difficile, que celui qu'il entreprenait. Il courait le risque de trouver son tombeau dans les profondeurs de l'Océan ou d'aller périr sous les flèches empoisonnées des Indiens de l'Orégon et de la Colombie Britannique, s'il avait la chance de parvenir sur ces plages lointaines et inhospitalières.

Franchère quitta Montréal, le 26 juillet 1810, pour se rendre à New-York, le point du départ de l'expédition. "Les sentiments que j'éprouvai," dit-il, "me seraient aussi difficiles à raconter qu'ils me furent pénibles à supporter. Pour la première fois de ma vie, je m'éloignais du lieu de ma naissance, et me séparais de parents chéris et d'amis intimes, n'ayant pour toute consolation que le faible espoir de les revoir un jour."

Le *Tonquin* était le nom du voilier à bord duquel Franchère allait s'embarquer. Il était de 190 tonneaux, commandé par le capitaine Thorn, et l'équipage se composait de vingt-et-un hommes. Les passagers se divisaient en trois catégories: les associés de la compagnie, les commis et les voyageurs. Il y avait trois commis canadiens: G. Franchère, Ovide de Montigny et F. B. Pillet. Les voyageurs étaient tous canadiens: Olivier Roy Lapensée, Ignace Lapensée, Basile Lapensée, Jacques Lafantaisie, Benjamin Roussel, Michel Laframboise, Gilles Leclerc, Joseph Lapierre, Joseph Nadeau, J.-Bte., Belleau, Louis Brûlé, Antoine Belleau et P. D. Jérémie.

Suivant le récit de Washington Irving, dans le but d'étonner le peuple des États à la vue d'un bateau et d'un équipage canadien, ils s'étaient rendus à New-York dans un grand canot d'écorce, qu'ils avaient fait transporter de Montréal sur les bords du Lac Champlain. Un beau jour d'été ils descendirent gaiement la rivière Hudson, faisant pour la première fois retentir ses bords de leurs vieilles chansons françaises, et lorsqu'ils passaient auprès des villages, poussant le cri de guerre des Indiens de manière à faire croire aux honnêtes fermiers hollandais que c'était une troupe de sauvages! Ils arrivèrent ainsi à New-York, par une chaude et calme soirée, chantant à gorge déployée et ramant en mesure à la grande admiration des habitants qui n'avaient jamais vu sur leur rivière une apparition nautique de ce genre. (1) Une foule énorme bordait

le rivage lorsqu'ils mirent pied sur le sol de New-York. Deux des voyageurs mirent gaillardement leur long canot sur leurs épaules et allèrent le déposer en un lieu de sûreté. M. Astor était au nombre des curieux, et il fut si content de leur vivacité et de l'adresse qu'ils avaient déployée qu'il leur donna un aigle pour boire à sa santé, puis il fit observer à quelques-uns de ses amis que "six américains n'auraient pu faire ce que venaient de faire ces deux vigoureux hommes." M. McKay, l'un des associés de M. Astor, offrit de parier dix piastres contre une en faveur de ses canotiers pour une course nautique de trois milles, mais personne ne s'avisa de se mesurer avec eux.

II.

Le 6 septembre 1810, tous les préparatifs de départ étant terminés, le *Tonquin* quitta le port de New-York, voiles déployées, pour prendre la haute mer.

Bientôt la grande métropole américaine disparut comme un brouillard dans le lointain, et les hardis voyageurs n'eurent plus à contempler que l'immensité de la mer dans laquelle le *Tonquin* creusait de profonds sillons. "Pour la première fois de ma vie," dit Franchère, "je me voyais voguant en pleine mer, et n'ayant pour attacher mes regards, et arrêter mon attention que la frêle machine qui me portait entre l'abîme des eaux et l'immensité des cieux. Je demeurai longtemps les yeux fixés du côté de cette terre que je ne voyais plus, et que je désespérais presque de revoir jamais; je fis de sérieuses réflexions sur la nature et les conséquences de l'entreprise dans laquelle je m'étais si témérairement embarqué; et j'avoue que, si dans ce moment on me l'eût proposé, j'y aurais renoncé de tout mon cœur."

Les passagers ne furent pas longtemps sans avoir à souffrir de la manière brutale dont l'équipage agissait à leur égard. Le capitaine Thorn était surtout d'une rigueur implacable; rien ne pouvait émouvoir ce vieux loup de mer, au tempérament d'acier. Il faisait peser un véritable joug de fer sur ses subalternes et ses ordres étaient obéis à la lettre; les récalcitrants étaient de suite mis en sûreté au fond de cale. Il ne souffrait ni observations ni contradictions et regardait tout le monde avec mépris. Craint de l'équipage comme des passagers, il était détesté souverainement de tous.

On eut dit qu'il se plaisait à poser en maître absolu du vaisseau. D'un caractère hargneux et d'une susceptibilité terriblement chatouilleuse, il se brouilla en peu de temps avec tous les membres de l'expédition. Dès les premiers jours, il voulut faire sentir son importance aux associés de M. Astor et une altercation extrêmement violente s'engagea entre eux. Le capitaine les menaçait de les mettre aux fers s'ils ne pliaient devant ses ordres et M. McDougall, l'un d'eux, menaçait de lui brûler la cervelle avec un pistolet qu'il avait en mains s'il osait mettre cette menace à exécution.

Les commis ne lui plaisaient guère plus. La plupart prenaient tous les jours des notes sur leur voyage, entre autres Franchère et Alexander Ross, qui les publièrent plusieurs années après. Cela intriguait fort le capitaine qui, dans une de ses lettres à Astor disait avec dédain: "Ils ne s'occupent qu'à recueillir des matériaux pour faire de longues histoires de leur voyage."

La tenue des voyageurs lui agaçait également les nerfs. Ces glorieux marins d'eau douce, dit Washington Irving, si glorieux sur le rivage et presque amphibies sur les lacs et les rivières, avaient perdu toute leur vivacité lorsqu'ils s'étaient trouvés en mer. Pendant de longues journées ils souffrirent les lentes tortures du mal de mer, restant étendus dans leurs chambres, ou, comme des spectres, sortant par intervalles de dessous les écoutilles. Ils se promenaient en frissonnant sur le pont, avec de grandes capotes, des couvertures, des bonnets de nuit sales, de grandes barbes ébouriffées, des visages pâles, des yeux éteints; et de temps en temps, se traînant vers le bord du vaisseau, ils offraient leur tribut à Neptune, au grand ennui du capitaine. Mais les voyageurs s'habituaient bientôt à la vie sur mer et ils reprirent leur bonne humeur et leur jovialité proverbiales. Ils passaient leur temps, groupés sur le tillac du navire à fumer, à raconter leur vie aventureuse et de gais épisodes, ou à chanter au souvenir de la patrie dont le vaisseau les éloignait tous les jours et qu'un bon nombre ne devaient plus revoir. En entendant leurs francs éclats de rire et ces vieilles chansons françaises qui leur faisaient oublier les ennuis du voyage, le capitaine qui ne comprenait rien de ces joyeux accents, maugréait contre tout. Puis, il leur témoignait sa mauvaise humeur et ne leur épargnait aucun mauvais traitement sous les prétextes les plus odieux.

Le caractère atrabilaire et intraitable du capitaine Thorn devait amener plus tard sur son navire un épouvantable désastre, dont il devait être la première victime.

III.

Terre! Terre! Tel est le cri que fit entendre, le 3 décembre, la vigie perchée au haut d'un mât. Elle voyait comme un point noir qui dessinait dans le lointain au milieu des brouillards du soir, les rochers abrupts qui hérissent les Iles Falkland ou Malouines. L'épaisseur des ténèbres ne permit pas qu'on y abordât de suite, et on dut attendre au lendemain.

Ces îles sont extrêmement stériles et présentent le plus lugubre aspect. Toute trace de végétation y semble inconnue. Franchère et quelques autres s'y rendirent aux premiers feux du jour, le 4 décembre pour s'y approvisionner d'eau douce et faire la chasse aux canards, aux loups et veaux marins, aux oies, aux renards et aux pingouins. La chasse réussit parfaitement. Car il n'était pas toujours nécessaire de se servir de fusils, des nuées de canards et de pingouins emplissaient l'air de leurs cris assourdissants, et ils semblaient craindre tellement peu l'approche des chasseurs qu'on pouvait les tuer à coups de bâtons et de pierres. Le capitaine Thorn débarqua également sur l'île pour prendre part à ces amusements. Les Français et les Anglais avaient essayé successivement de fonder un établissement sur ces îles inhospitalières, mais tous avaient dû renoncer à leur entreprise. Franchère tenta vainement d'en découvrir quelques vestiges, il ne trouva que quelques tombes et qu'une vieille cabane de pêcheur construite d'os de baleine.

Le 11 décembre, toutes les bariques d'eau douce étaient remplies et rendues à bord, le capitaine Thorn ordonna de lever l'ancre. En vain on lui représenta que plusieurs passagers étaient encore dispersés dans les îles Falkland, et qu'ils y trouveraient infailliblement la mort, si on les abandonnait sur ce sol ingrat, il demeura inflexible et le vaisseau s'avança à pleines voiles dans l'Océan.

Franchère et ses compagnons en arrivant de leurs courses dans l'intérieur, où ils avaient dressé leur tente depuis plusieurs jours, aperçurent du rivage les blanches voiles du *Tonquin* qui gonflées par la brise avaient déjà fait franchir au vaisseau plusieurs milles. Un sombre découragement s'empara d'eux, car personne ne se faisait illusion sur le sort qui leur

était réservé, si le capitaine Thorn s'obstinait à laisser le vaisseau s'éloigner sans qu'ils se fussent embarqués tous dans un petit canot, à peine long de deux cents pieds, et que la mer houleuse en le blanchissant d'écume faisait plus d'une fois remplir. Ils se courbèrent sur leurs armes avec le courage du désespoir pendant de longues heures, résolus d'atteindre le vaisseau ou de s'enlever dans les profondeurs de la mer. Le vent soufflait avec une violence extrême, et la petite chaloupe était secouée comme une feuille sur les lames courroucées. Les ombres du soir, en étendant leur voile sur l'immensité de l'eau, ne firent qu'ajouter à l'horreur de la situation. Mais alors que le désespoir s'empara de tous et que les dernières chances de salut semblaient épuisées, on vit tout-à-coup le *Tonquin* rebrousser chemin et venir dans leur direction. On redoubla d'efforts, le canot semblait glisser sur l'eau avec la rapidité de l'oiseau qui l'effleure à tire d'aile, et on atteignit en peu de temps le vaisseau. Mais on aborda avec mille peines. Les flots irrités faillirent cent fois briser la frêle embarcation, en la lançant violemment sur les flancs du navire. Enfin, ils purent monter à bord, sûrs d'avoir échappé à une mort inévitable.

Ce salut inespéré était dû au neveu de M. David Stuart, qui avait fait la chasse dans l'île de concert avec Franchère. Ce jeune homme était fortement trempé, et après avoir essayé en vain de fléchir l'incorruptible capitaine, il saisit une paire de pistolets et les présentant à la figure du commandant du vaisseau, il le menaçait de lui faire sauter la cervelle à l'instant même, s'il n'ordonnait immédiatement d'arrêter le navire et d'attendre l'arrivée de son oncle et de ses compagnons. La plupart des membres de l'expédition et des marins assistaient à cette scène orageuse, et comme tous leurs sympathies étaient pour le jeune Stuart, le capitaine Thorn crut prudent de plier cette fois.

Il semble impossible que le capitaine ait voulu mettre ses menaces à exécution. Mais on ne saurait en douter, car dans une lettre qu'il adressait à Astor, il écrivait: "Si le vent n'avait pas malheureusement changé peu de temps après que nous eûmes quitté le havre, je les aurais certainement abandonnés; et, en vérité, je ne puis m'empêcher de croire que c'eût été un bonheur pour vous. La première perte dans cette circonstance, aurait, dans mon opinion, produit de grands avantages; car ces gens là ne semblent pas comprendre la valeur de votre cargaison et n'ont aucun égard pour vos intérêts, quoiqu'ils se trouvent joints aux leurs."

Ce n'est pas le changement de vent qui fit changer les dispositions du capitaine, ce sont les revolvers du jeune Stuart. Ainsi, sans cet acte de courage, les os de Franchère et de ses compagnons blanchiraient depuis longtemps les rochers déserts des Iles Falkland.

JOSEPH TASSÉ.

(A continuer.)

COURSES AU PARC DECKER.

La seconde réunion d'été a eu lieu au Parc Decker mercredi, jeudi, vendredi et samedi dernier. Elle devait commencer mardi après-midi, mais le mauvais temps ne le permit pas.

Disons-le de suite, ces courses ont été les plus belles qui se soient vues à Montréal depuis longtemps. M. Decker a été plus que généreux et il en a été amplement récompensé.

Les arrangements pour maintenir l'ordre étaient parfaits, la piste, presque entièrement clôturée, a toujours été tenue libre et était en parfait état, un peu dure cependant.

La musique des ex-Chasseurs Canadiens présente, chaque jour, a augmenté le plaisir de la réunion.

Les spectateurs n'étaient pas en très grand nombre le premier jour, et les tribunes réservées aux Dames contenaient beaucoup de sièges vides, mais le nombre augmenta considérablement le second jour, et il devait y avoir au moins de 3 à 5,000 personnes vendredi et samedi.

Les courses, annoncées pour 2 heures, s'ouvrirent par la course—à épreuves—pour tous chevaux n'ayant jamais trotté mieux que trois minutes. Prix:—\$400, \$150, \$50.

Six chevaux entrés, quatre seulement se présentèrent au signal donné par la cloche, *Hurricane*, appartenant à M. D. F. Nugent; *Flora* propriété de M. Chapleau; *Lady Fisher*, à M. John Fisher, et *Nimrod*, à M. Joseph Charlebois.

Les juges ne permirent pas à *Champion*, cheval de M. L. Jetté, d'entrer en lice, sous le prétexte qu'il avait déjà trotté en 245. Malgré toutes les protestations de son propriétaire, *Champion* dut rester à l'écurie.

Au départ, *Hurricane* se montra un peu en avant de ses rivaux, mais *Lady Fisher*, une belle jument noire, la même qui trottait au même endroit l'hiver dernier, le talonna tout le temps, *Flora* tenant bien sa place et *Nimrod* à l'arrière garde.

Au dernier tour, à quelques verges des tribunes, *Flora* semblait arriver premier, lorsque *Lady Fisher* s'enleva et se jetant de côté, malgré les efforts de son conducteur, lui barra le chemin; *Hurricane*, en profitant, arriva première en 2 m. 47 $\frac{1}{2}$ sec., *Flora* seconde, et *Lady Fisher* troisième, *Nimrod* distancé.

Les épreuves de cette course furent trottées alternativement avec celles de la seconde, mais il vaut mieux donner le résultat de chaque course en particulier.

La seconde épreuve fut plus chaudement contestée et fut prise cette fois par *Lady Fisher*, qui eut le devant tout le temps; *Hurricane* se dérangeant trop souvent, prit la seconde place, bien qu'il eut fini brillamment, battu de la longueur du cou seulement; *Flora*, deux longueurs en arrière. Temps—2 52.

Hurricane prit sa revanche à la troisième épreuve, entrant premier en 2 48; *Lady Fisher* second, et *Flora* troisième. Rien de remarquable cette fois, les chevaux trottant dans cet ordre tout le long de la course.

Les choses ne se passèrent pas aussi agréablement à la quatrième épreuve.

Au départ, *Flora* prit le devant au troisième tournant; *Hurricane* galloper plus de 50 verges, permit à *Flora* de se maintenir dans cette position tout le temps, gagnant en 2 54; *Hurricane* second, et *Lady Fisher* troisième.

Mais cette conclusion ne plut pas aux intéressés, c'est-à-dire aux parieurs, car aussitôt que Doughrey, le conducteur de *Hurricane*, arriva à la tribune des juges pour se faire peser, deux ou trois individus se jetèrent sur lui pour le frapper en l'invectivant et lui reprochant brutalement d'avoir vendu la course, mais en un clin d'œil la police l'arracha des mains de ces forcenés et le mit en lieu de sûreté. Pendant plus d'un quart d'heure, ce ne fut que cris, menaces et demandes de changer le conducteur; les juges laissèrent faire un peu, mais voyant que le tumulte augmentait, ils résolurent de donner un autre conducteur à *Hurricane*.

Les cris de "Pat Kearney" dominant, bien que M. Stoddart eut offert de confier le cheval à Cameron, un autre conducteur,

(1) *Astoria*, vol. I, page 60.

les juges permirent à Kearney de prendre *Hurricane* en mains. Néanmoins le conducteur antérieur, Doughrey, jeune Américain de Troy, s'avança bravement au milieu de la foule et protesta énergiquement contre cette décision, disant que les juges n'avaient pas le droit d'agir ainsi et que lui seul conduirait son cheval; "d'ailleurs, dit-il, mes rivaux ont pris chacun une épreuve et il ne m'en reste plus qu'une à gagner pour avoir la course," puis sautant lestement sur son *sulky*, il fendit la foule et alla prendre sa place pour la cinquième et dernière épreuve, qu'il gagna effectivement en 2.50, *Flora* seconde, et *Lady Fisher* troisième.

Le sentiment et la foule avait bien vite changé lorsque le conducteur de *Hurricane* arriva premier, car il fut acclamé et applaudi à outrance.

SECONDE COURSE.

\$500, \$200 et \$100 pour chevaux qui n'ont jamais fait un meilleur temps que 2.32. Sept entrées, trois partant; *General Grant*, appartenant à E. Flannery, *Fanny Lambert*, à L. Doughrey, le même qui conduisait *Hurricane* et qui conduisit *Fanny Lambert* et *Spring* à T. E. Bailey.

Le *General Grant* était le favori et gagna la course en trois épreuves consécutives. Temps.—2.35½, 2.34, 2.35. Le vainqueur est un cheval qui a été bien dressé, il trotte admirablement et ne s'est dérangé qu'une fois dans toute la course. *Fanny Lambert*, belle jument a disputé la victoire pied à pied, mais a dû céder la palme à son rival qui faillit perdre la troisième épreuve, par la faute de *Spring*, qui se dérangeant, gallopa en lui fermant une partie du chemin, ce qui permit à *Fanny Lambert* de s'avancer plus près du vainqueur, n'étant battue que de la tête seulement.

Fanny Lambert, seconde dans les trois épreuves, *Spring* sauvant sa distance à la première, mais distancé considérablement à la dernière, "pour ne pas être arrivé assez vite, dirent les Juges."

Une troisième course était ouverte pour les chevaux ambleurs, mais elle n'eût pas lieu faute d'entrées.

Second jour.

Les courses furent plus intéressantes, les spectateurs en plus grand nombre et les *pools* se vendant bien.

La première course—pour chevaux qui n'ont jamais fait un meilleur temps que 2.38—n'amena que deux trotteurs sur cinq entrées, *Hurr cme*—du jour précédent—et *Repeater*, appartenant à M. C. Quintal. Le départ fut magnifique, les deux allant ensemble, mais *Hurricane* casse au second coin, et *Repeater* prend le devant.

Au quatrième, *Repeater* casse à son tour et cède la place à son émule, bientôt remis: il dévore l'espace, mais ne peut arriver premier, battu de la tête. Temps—2.50.

Le vaincu prend sa revanche à la deuxième épreuve, bien dirigé, il enlève le dedans à *Hurricane* et la garde jusqu'à la fin, prouvant par le temps qu'il fit 2.42—il pouvait en fournir à son rival arrivé second après s'être enlevé trois fois.

Les deux dernières donnèrent la course à *Repeater* qui montra la force dont il pouvait disposer en cas de nécessité.

Il trotta d'une manière magnifique, sans se dérouter, prenant le devant au départ et le conservant jusqu'à la fin en 2.43 pour la troisième et 2.45 pour la quatrième et dernière épreuve. *Hurricane*, cassant trois ou quatre fois, perdit toute chance d'arriver un bon second, au moins, étant dépassé par quatre longueurs.

Repeater, le même qui trotta l'hiver dernier, a considérablement augmenté depuis. C'est un vieux cheval blanc, âgé de onze ans, qui fut acheté pour dix-sept piastres il y a quelques années, M. Quintal l'acheta l'année dernière d'un M. Lachapelle, de Sorel. Il ne faut pas se demander si M. Quintal était fier de son vieux blanc qui lui rapporta \$400.

SECONDE COURSE

pour tout attelage sous harnais double, \$850, \$250, \$100 produisit trois paires de chevaux: *Flora* et *John Bull*, à M. Chapleau; *Toronto girl* et *Orillia Queen*, à M. W. A. Johnson et *Princess* et *Blue Bonnet*, entrées sous le nom de F. Cameron, mais appartenant à M. Decker.

Après sept ou huit faux départs, les chevaux purent enfin partir sans être égaux toute fois, *Toronto girl* & *Cie* ayant une demie longueur en avant des autres.

Cette course était belle à voir, elle rappelait celles des chars antiques.

Toronto girl & *Cie* gagnèrent l'épreuve en 2.51½; *Flora* et *John Bull*, seconds, *Princess* et *Blue Bonnet*, troisième.

La seconde et la troisième épreuve furent une répétition de la première, *Toronto Girl* et *Orillia Queen* prenant le devant au départ et le conservant jusqu'à la fin, gagnant ainsi la course en trois épreuves consécutives: temps pour les deux dernières, 2-51 et 2-49.

Princess et *Blue Bonnet* arrivèrent secondes à la deuxième épreuve et furent distancées dans la troisième, *Flora* et *John Bull* ayant le même sort à la deuxième. Les juments de M. Decker auraient pu faire mieux si elles eussent eu un meilleur conducteur.

Princess est la même qui gagna les courses du canal ou elle fit son début dans l'hiver de 1870.

Elle appartenait alors à M. Girouard, de St. Ours, qui la vendit à son propriétaire actuel.

Toronto Girl et *Orillia Queen* sont deux juments magnifiques qui vont très bien ensemble, elles ont été parfaitement entraînées et auraient certainement fait mieux si elles eussent été poussées davantage.

Elles ne se sont pas dérangées une seule fois pendant toute la course, Pat Kearney en était l'honorable conducteur.

3ÈME COURSE.

La dernière sur le programme de la journée, pour tous chevaux, \$1000, \$400 et \$200 n'en amena que trois, *Snow Flake*, propriété de C. B. Bailard; *Fanny Lambert*, déjà nommée et *Peerless* connue autrefois sous le nom de *Molly*, appartenant à M. Decker.

Nous eûmes encore à souffrir la présence de *Bradley* que beaucoup de gens auraient préféré voir à son lit d'où il ne faisait que sortir après sept semaines de maladie.

Cet individu, pour qui tous les moyens sont bons dès lors qu'il parvient à son but, retarda le départ pendant plus d'une demie heure, ne cherchant qu'à se trouver en avant des autres du signal du départ.

Le public, fatigué de ce manège, se mit à le siffler et le huer et même demanda de mettre un autre conducteur à sa place, chose que les juges auraient dû faire et qu'ils auraient fait s'il eût continué.

Enfin le départ eut lieu, *Snow Flake* en tête, suivie de près par *Fanny Lambert*, *Peerless* suivant.

Snow Flake arriva la première, mais ayant galloché une bonne partie de la carrière, l'épreuve fut donnée à *Fanny Lambert*, *Peerless* prenant la seconde place. Temps—2.34.

Cette épreuve excita la bile de Doughrey le conducteur et propriétaire de *Fanny Lambert*. Il protesta énergiquement contre la manière par laquelle *Snow Flake* était arrivée avant lui et offrit de trotter sa jument contre *Snow Flake* sur n'importe quelle piste de l'Etat de New-York, pour \$2,500 contre \$1,500.

Personne ne releva le gant et la suite prouva qu'il aurait perdu infailliblement. *Bradley* se surpassa dans sa manière d'agir lorsque le temps de la seconde épreuve fut arrivé.

Après plus d'une douzaine de faux départs, Doughrey, impatient, cria aux juges de le laisser partir et ceux-ci l'ayant permis, *Peerless* prit le devant, mais ne le conserva pas longtemps, car *Fanny Lambert* le lui enleva en bien peu de temps, mais se dérangeant presque aussitôt, *Snow Flake* se montra le nez en avant, prit le devant à son tour et le garda jusqu'à la fin gagnant l'épreuve en 2-34, *Fanny Lambert* seconde et *Peerless* troisième.

Il était déjà 6½ heures et la course ne promettait pas de finir avant huit heures, beaucoup de personnes laissèrent le terrain, un petit nombre des plus enthousiastes demeurant jusqu'à la fin pour voir comment se ferait la décision.

Enfin la cloche appelle les chevaux, le départ a lieu et *Snow Flake* et *Fanny Lambert* sont bientôt aux prises.

Rien de remarquable au premier tour. Après avoir dépassé les tribunes, *Fanny Lambert* qui avait la moitié du corps en avant de *Snow Flake* faillit l'écraser sur la clôture en tournant le premier coin, mais son conducteur ne perdit pas la tête et augmentant peu à peu la vitesse de son coursier, il grimpa en avant et la jument blanche trottant d'une manière magnifique, eut bientôt mis un assez long espace entre elle et sa rivale qui ne put jamais le fermer, arrivant première en 2-32; *Fanny Lambert* seconde et *Peerless* trente à quarante verges en arrière.

Lorsque les chevaux se présentèrent pour la quatrième épreuve, l'excitation était à son comble, chacun attendait avec impatience l'issue de cette course.

Les juges ayant donné le signal, les chevaux partirent si bien ensemble que longtemps il fut difficile de dire qui aurait le devant, le conducteur de *Fanny Lambert* poussant la jument autant qu'il pouvait, mais ce fut en vain. *Snow Flake* arriva la première, gagnant ainsi la course. Temps—2.32½, *Fanny Lambert* seconde, et *Peerless* troisième.

Il était huit heures lorsque finit cette course qui terminait le programme de la journée.

Les juges, pour ces deux jours, furent messieurs Stoddart, de Stanstead; J. D. Bernard, de St. Albans, et W. Bookless, de Guelph.

LE DÉBOISEMENT.

Messieurs les Rédacteurs,

Le déboisement. Quel vaste sujet soumis à nos réflexions! Ce malheur de notre époque, qui ne peut que progresser de plus en plus avec le temps, forme bien une question pleine d'actualité. La presse de l'Amérique, comme un phare bienfaisant, en signale de temps en temps les funestes effets. La *Tribune* de New-York faisait encore dernièrement un appel à l'attention publique sous ce rapport, et recommandait avec instance des plantations d'arbres aux propriétaires du sol. Le *Times* d'Ottawa et le *Courrier d'Outaouais*, ces engins de la pensée humaine qui sont si près du lieu où une foule de commerçants de bois d'Amérique et d'Europe puisent leurs fortunes depuis nombre d'années, élèvent aussi eux la voix. Mais, comme pour couronner la grande œuvre, la sublime, et, j'ose presque dire, l'œuvre par excellence du noble zèle pour nos intérêts forestiers qui regardent tout le monde, voilà bien que la *Minerve* du 10 courant mentionne, sous le titre de *Convention Agricole*, les suggestions de M. P. B. Benoit, ce vigoureux et vigilant champion de la cause agricole.

Ces heureuses suggestions ont surtout trait au sujet actuel du déboisement. Vont-elles être suivies par nos institutions agricoles? Je l'espère de tout mon cœur. Car ce n'est pas possible, la nécessité en est si tangible, pour me servir du mot de notre ami M. Delorme, de St. Hyacinthe, que le conseil d'agriculture et les sociétés d'agriculture vont enfin franchement se mettre à l'œuvre pour arrêter les ravages commis dans nos forêts, c'est-à-dire prendre, pour nous et les générations futures, les moyens de suppléer à leur défaut.

Voulons-nous avoir, pour aiguillonner nos efforts, une des sources les plus puissantes, suivant moi? Reportons-nous par la pensée à cette scène navrante qui s'est passée sous nos yeux, en février dernier à Montréal, et que relatait un journal de cette ville. C'est un des mille et un exemple que l'on peut citer à l'appui de mon sujet. Voyons ce propriétaire d'une maison essayer à percevoir le prix du loyer. Suivons-le gravissant avec peine un misérable escalier pour aller faire sa visite à son locataire.

Qu'apercevons-nous dans une pauvre mansarde? Une tendre mère toute décharnée et tâchant d'allaiter son enfant tout grelottant près d'un poêle froid comme glace. Elle avait, hélas! sans doute brûlé la veille les derniers copeaux qui lui restaient! Avec les faibles moyens pécuniaires de son mari, comment pouvait-elle songer à acheter du combustible qui se vendait alors à un prix presque fabuleux? Pauvre femme! ne devait-elle pas envisager la mort comme un bonheur pour elle et pour ce petit être auquel elle venait de donner le jour!

Chose singulière, tout le monde se récrie sur ce malheur des temps, le déboisement, et presque personne n'a pensé et ne pense à faire cesser cet état de choses si déplorable. On agit comme si nos forêts et nos houillères devaient nous fournir du combustible jusqu'à la fin du monde.

Une petite suggestion que je me permets de faire, est celle-ci. Comme ce serait beau et profitable si nos braves cultivateurs—que nous devons tous, suivant moi, considérer avec des sentiments de respect et de reconnaissance—si nos bons cultivateurs, dis-je, voulaient bien, moyennant des primes que leur offriraient nos institutions agricoles, planter chaque année des arbres le long de leurs clôtures! Comme ce serait beau aussi d'y voir d'abord des érables, aux feuilles d'emblème national des canadiens-français, ces arbres si précieux à cause de leurs qualités sans pareilles; ensuite le pin, cet arbre qui pourrait alimenter notre commerce de bois dans presque toutes les parties de l'univers; enfin les autres espèces d'arbres que nos cultivateurs connaissent si bien pour être propres à une infinité de choses. Et en même temps ces plantations d'arbres pourraient servir à l'économie de l'élevage des animaux de fermes en ce qu'elles fourniraient l'ombrage si bienfaisant dans nos chaleurs de l'été.

Mais on me répondra peut-être: " Vos craintes sont chimériques. Ne voilà-t-il pas que toutes nos forêts du Nord vont être bientôt sillonnées de chemins de fer? Les distances n'auront-elles pas ainsi disparu? Ces quantités immenses de bois que recèle ce Nord, ne suffiraient-elles pas à plusieurs Canadas même?" Eh! bien, soit, répliquerai-je. Cependant combien de temps durera ce trésor? Il finira une fois, et avant qu'il soit longtemps. D'ailleurs, pourquoi ne travailler que pour soi et ne pas penser à ceux qui nous suivront? Et puis il est un fait patent pour tout le monde; c'est que le bois servant au commerce d'exportation et même pour nos chantiers de navires, a commencé à se faire rare déjà même depuis longtemps.

Je terminerai donc ces notes déjà trop longues pour dire avec M. Benoit: A l'œuvre, Conseil d'Agriculture et Sociétés d'Agriculture, mais à l'œuvre tout de bon.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs, avec la plus haute considération,
Votre très-humble serviteur,

J. L. DE BELLEFUEILLE.

St. Eustache, 13 Mai 1872.

Cours élémentaire de Botanique et Flore du Canada, à l'usage des maisons d'éducation, par l'abbé J. Moyen, Professeur de sciences naturelles, au Collège de Montréal.

1 Volume in-8 de 334 pages et de 46 planches. Le Cours Élémentaire seul, 62 pages et 31 planches, Montréal: Georges E. Desbarats, Imprimeur-Editeur, 1872.

Ce livre, comme son titre l'indique, comprend deux parties: les principes généraux de la Botanique, et la description des plantes du Canada. On y a ajouté un appendice relatif aux plantes cultivées.

Les principes, débarrassés de tous détails superflus ou d'un intérêt secondaire, exposés avec clarté et méthode, pourront être facilement compris et retenus même par les enfants des écoles primaires. Quinze ou vingt leçons suffiront pour ce travail.

Cependant rien n'a été omis de ce qui convient à une forte éducation comme la reçoit les élèves de nos grands établissements. C'est le témoignage que rend M. l'abbé Provancher, dans le *Naturaliste Canadien*; " Nous nous plaignons, dit-il, à reconnaître que l'auteur traite la science des plantes dans ce cours en homme qui la connaît et qui sait respecter ses prescriptions. Quoique qualifié d'élémentaire, rien n'a été omis, le cours est complet." A ce précieux témoignage nous joindrons celui d'un nombre considérable d'étudiants en médecine qui ont bien voulu faire usage de ce traité pour la préparation de leurs examens: ils y ont trouvé un résumé fidèle des leçons que leur donnent de savants professeurs, et ils ont pu ainsi obtenir un brillant succès tout en s'épargnant un travail considérable.

La Flore est le complément presque indispensable des principes élémentaires. " Pour peu qu'on ait l'expérience de l'enseignement, dit l'auteur dans sa préface, on ne saurait mettre en doute la nécessité d'exercer l'élève à décrire les végétaux, à chercher par voie d'analyse le nom de ceux qu'il ne connaît point: c'est le seul moyen de lui faire comprendre les principes de la science, de graver dans son esprit la terminologie botanique, de le familiariser avec les formes si variées que revêtent les plantes, enfin, de lui donner une connaissance pratique du règne végétal."

La Flore n'est pas un livre destiné à être appris dans tous ses détails. L'étude d'un petit nombre de groupes naturels tels que celui des *Renonculacées*, des *Rosacées*, des *Liliacées*, etc., suffit pour donner une idée convenable des familles végétales, et c'est à peu près là tout ce qu'on peut se proposer dans un cours qui dure à peine quelques mois. Ce qui importe surtout, c'est de briser l'élève aux difficultés de l'analyse pour le mettre en état de continuer seul plus tard cette étude. C'est uniquement dans ce but qu'a été rédigé la nouvelle Flore du Canada. Toutes les plantes qui croissent spontanément en ce pays s'y trouvent décrites, mais la description se borne aux caractères les plus saillants, les plus propres à les faire reconnaître. Plus de détails auraient fatigué l'élève sans lui être d'aucune utilité. Des clefs analytiques d'une grande simplicité précèdent la description des familles, celle des genres et aussi celle des espèces lorsqu'elles sont nombreuses. L'auteur s'est efforcé de n'y faire entrer que des caractères faciles à vérifier: ce sont presque toujours les feuilles et les parties les plus visibles de la fleur qui les fournissent.

On remarquera très souvent après le nom des espèces un point d'exclamation. Ce signe sert à indiquer la présence de ces espèces dans l'île de Montréal ou ses environs. Par cette simple indication la Flore du Canada devient une Flore spéciale de Montréal. L'auteur, il est vrai, nous avertit qu'il n'a employé cette notation que pour les plantes qu'il a lui-même récoltées; mais ses recherches ont été si nombreuses, si minutieuses, que bien peu d'espèces ont pu lui échapper. Il n'y a guère qu'une famille, celle des *Cyperacées*, pour laquelle ces recherches soient incomplètes, et nous savons que cette famille ne renferme que des herbes sans intérêt.

Quoique les fleurs des champs soient préférables pour l'étude à celles qui croissent dans les jardins et les serres, on se souvient bien aise de pouvoir utiliser ces dernières que l'on a constamment sous la main. Cette considération a décidé l'auteur à publier, sous forme d'appendice, des tableaux analytiques des plantes communément cultivées. Ces tableaux ne conduisent que jusqu'au nom du genre et cependant ils occupent près de trente pages. On ne pouvait faire plus sans augmenter outre mesure le volume et le prix de la Flore. D'ailleurs les espèces cultivées sont souvent si multipliées et tellement croisées, que les meilleurs botanistes ne peuvent parvenir à les identifier avec certitude.

La Flore du Canada se termine par un petit dictionnaire combiné avec une table générale des matières. Ce dictionnaire donne brièvement la signification des mots techniques et renvoie en même temps à la page des *Éléments* où le même mot se trouve expliqué plus au long.

On voit, par ce court exposé, que rien n'a été oublié de ce qui peut rendre utile le livre que nous publions. Aussi est-ce avec confiance que nous l'offrons aux maisons d'éducation, persuadé que mieux il sera connu plus son succès sera assuré.

A une réunion des directeurs de la compagnie du chemin de fer du Nord, tenue à Québec, l'hon. Jos. Cauchon a été réélu président et l'hon. G. Irvine a été élu vice-président de la compagnie. Il a été soumis aux directeurs un pamphlet préparé par M. G. Seymour, ingénieur en chef, et plein de renseignements intéressants et précieux.

REVUE ÉTRANGÈRE

ANGLETERRE.

Lord John Russell a présenté dans la Chambre des Lords une motion demandant que l'Angleterre se retire de la Convention de Genève, si les États-Unis ne déclarent pas catégoriquement qu'ils abandonnent complètement les dommages indirects. Semblable motion a été faite dans la Chambre des Communes.

FRANCE.

Rouher, d'Audiffret-Pasquier, Gambetta.

La passe-d'armes émouvante qui a eu lieu entre ces trois hommes continue d'être commentée par la presse française. Quelques citations donneront l'idée de cette lutte passionnée. M. Rouher, comme on sait, avait pris la parole après le premier discours de M. d'Audiffret-Pasquier sur les fraudes commises dans les contrats de l'armée. Il avait cherché à justifier l'empire et à faire retomber surtout la responsabilité des désastres de la France sur les hommes du 4 septembre, c'est-à-dire ceux qui avaient renversé l'empire après Sedan.

M. d'Audiffret-Pasquier répliqua pour dire que l'empire cherchait en vain à rejeter la responsabilité des désastres de la France. Après avoir démontré par les lettres et dépêches des généraux de l'armée, qu'on avait manqué de vivres et de munitions dans les circonstances les plus graves, il ajouta :

Quand je fais ce triste résumé, messieurs, je ne puis m'empêcher de me souvenir d'un article du *Journal officiel* en date du 10 août, dans lequel on disait que la France était prête, grâce à la sollicitude montrée depuis quatre ans par l'Empereur pour le perfectionnement de notre armement militaire.

Je me reporte aussi au discours prononcé par M. le président du Sénat devant l'Empereur, après la déclaration de guerre. (Applaudissements à gauche.) Ici, c'est M. Rouher que je puis opposer à lui-même ! Ah ! je ne sais si vous avez relu ces paroles pendant votre exil, au moment où l'ennemi foula le sol de notre patrie, au moment où nos chaumières brûlaient, où nos enfants tombaient sur les champs de batailles... Elles vous auraient sans doute inspiré de cuisants remords. Dans tous les cas, votre responsabilité commence (Très bien ! très bien !)

Ah ! vous vous étiez imaginé qu'il suffirait de vous rejeter sur les décrets de la Providence ! Ce n'est pas assez ! Et quel que soit votre sang-froid pour aborder de telles questions avec un cœur léger, je vous dis : "Vare, legiones redde ! Rendez-nous la gloire de nos pères ; rendez-nous nos provinces perdues !" (Applaudissements.)

Résumons-nous. Il y a une leçon à tirer de tout cela. C'est que quand un peuple abdique ses libertés, quand il ne regarde plus les affaires publiques comme les siennes propres, quand le bourgeois se retire chez lui en disant qu'il ne veut plus s'occuper de politique, quand tout le monde se jette dans les bras d'un homme providentiel, d'un sauveur, alors les mœurs s'en vont avec les libertés, les générations spontanées d'un despotisme ne viennent que sur des terres putrides.

Dans ce livre immortel où M. Thiers a su ne pas se laisser éblouir par la gloire de son héros au point de lui sacrifier la vérité et la liberté, il a dit à la dernière page "qu'un peuple doit apprendre à ne pas se donner à un homme !" Et si l'on a pu s'exprimer ainsi quand on avait Napoléon 1er devant les yeux, comment ne pas le dire à plus juste titre devant la honte que nous a donnée le règne de Napoléon III ? (Vifs applaudissements à gauche.)

Et maintenant, messieurs, ajoute l'orateur, avant de descendre de la tribune, je veux adresser une prière à Dieu, qui tient entre ses mains le sort de la France, c'est qu'il lui épargne le dernier degré des humiliations : voir confier encore ses destinées aux mains qui l'ont si mal servie. (Applaudissements à gauche.) Un grand nombre de députés vont féliciter M. d'Audiffret-Pasquier.

M. Rouher se lève. Il n'est plus au temps où chacune de ses paroles était considérée comme un oracle. On l'écoute, mais avec un certain dédain qui se manifeste souvent par des interruptions peu agréables. Il dit qu'il ne craint pas de porter la responsabilité des contrats faits sous l'empire, mais qu'il ne peut accepter aucune solidarité dans les fautes commises par les adversaires de l'empire, il tire à bout portant sur Gambetta. L'un des députés l'ayant interrompu pour lui demander si de ce qu'il disait il fallait conclure que la France était pour la guerre, en 1870. M. Rouher répond ainsi :

M. Rouher.—L'interrompue a raison. La véritable question est là. Etions-nous prêts à faire la guerre ? Eh bien ! messieurs, permettez-moi d'aborder ce sujet sans être interrompu. Je suis décidé à discuter la question ; mais comment voulez-vous le faire aujourd'hui, sans documents officiels. C'est un grand problème dans lequel des responsabilités de toute nature peuvent être engagées. (Bruit.)

Je ne reculerais pas. Me croyez-vous donc assez pauvre de cœur et d'esprit pour ne pas avoir partagé toutes les douleurs de la patrie ? (Interruptions à gauche.) Vous pouvez avoir pour moi des paroles cruelles, vous pouvez rejeter sur moi la responsabilité de tout ce qui s'est accompli, mais au moins ne me refusez pas ce témoignage que, dans ma vie publique, j'ai toujours été dévoué profondément aux intérêts de mon pays. J'ai pu commettre des erreurs ; mais j'ai toujours été loyal et sincère ! (Interruption violente à gauche.—Protestation à droite.)

On parle de responsabilité ! Eh bien, quand les faits attaqués se sont produits, j'étais dans la retraite, je n'ai participé à aucun degré aux événements accomplis ! (Bruit.) Je ne les ai connus et appréciés que comme tous les autres citoyens... j'étais en dehors des affaires de mon pays quand la guerre a été déclarée. (Interruption à gauche.) Et cependant, je ne veux pas désertir le débat ! Je l'accepte et je demande que, depuis le 17 juillet 1870, jour de la déclaration de guerre, jusqu'au jour de la signature de la paix, toutes les responsabilités soient soumises au jugement de l'Assemblée. (Vif mouvement.)

Je demande que cette grande enquête soit livrée à la publicité et soumise au jugement de l'opinion.

Tous, nous nous rendrons à cette barre, tous nous acceptons la responsabilité de nos actes et nous courberons la tête sous le verdict. Vous serez des juges impartiaux, messieurs, et c'est pour cela que vous ne voudrez pas que je me présente

devant vous pour cette grande lutte sans armes, sans documents. (Bruit.)

Encore un mot de réponse à mon contradicteur. Il a parlé du langage tenu à l'empereur par le président du Sénat après que la guerre était déclarée et que les notifications d'usage avaient été faites à l'ennemi. Oui, à cette heure, j'ai déclaré ma confiance dans la guerre, dans la victoire, dans le courage de nos soldats.

Ce langage a été tenu par d'autres encore. M. Gambetta, dans des circonstances plus douloureuses, disait qu'on chasserait l'étranger de notre territoire, et il avait raison de tenir ce langage ! M. Thiers lui-même n'a pas reculé devant une telle manifestation ; il disait, dans un juste sentiment de patriotisme : "Si la Prusse vient à Paris, elle se brisera devant des murailles invincibles." (Agitation.)

Je n'ai pas tenu d'autre langage. On a toujours raison, dans de pareils moments, de s'adresser à une nation et de dire aux citoyens : *Sursum corda !* Ne me reprochez donc pas mes paroles.

Et maintenant que faut-il répondre encore à ce dernier trait lancé contre moi ? M. d'Audiffret-Pasquier a dit un jour que pendant vingt-deux ans, il avait haï l'empire ! Après cette déclaration, veut-il donc que je le prenne encore pour juge de ma vie politique. Il n'accepterait pas cette mission ; il ne se sentirait pas impartial. (Très bien.)—Murmures à gauche.)

Quant à moi, que l'on continue à me frapper. (Interruption violente à gauche.) Le moment viendra peut-être où les explications seront plus faciles et plus libres. Nouvelle interruption.) Et quand ces débats nouveaux s'ouvriront, je ne failirai ni à mes devoirs, ni à mes convictions.

Une longue agitation succède à ce discours.

M. Gambetta sent le besoin de défendre le gouvernement de la défense nationale. Il ne nie pas que des erreurs ont été commises, mais il cherche à les justifier par la gravité des circonstances. Il est véhément, emporté, plus qu'on ne l'est dans une Chambre française. Ses adversaires lui reprochent d'avoir déshonoré la tribune, ce jour là, et quelques-uns de ses amis même trouvent qu'il a manqué de forme. Cependant son discours a eu un grand succès parmi les membres de la gauche. Dans ce pays où on est accoutumé à entendre nos hommes publics se dire des choses peu aimables, les paroles de M. Gambetta vù surtout les circonstances où elles ont été dites ne paraissent pas aussi choquantes.

Voici ces paroles par lesquelles il a terminé son discours :

M. Gambetta ne répudie rien de ce qui a été fait ; il avoue même avoir, dans la fièvre de son patriotisme, menacé le colonel Toumas de le faire fusiller. Il fallait des armes, tous les moyens étaient bons ! M. Gambetta prend la responsabilité de tous ses actes devant le pays, puis il s'écrie : "On peut tromper la France mais on ne l'abat pas."

M. de Gavardie adresse quelques mots.

M. Gambetta.—Je ne vous accorde pas la parole. (Exclamations à droite.—Cris : Pas de dictature !)

M. le président.—C'est M. le président qui accorde la parole.

M. Gambetta explique ses paroles qui signifient qu'il ne répond pas à l'interruption...

Je répète que sauf ces deux marchés tous les autres marchés nous ont été légués par l'administration impériale.

Sauf ces deux cas, M. Freycinet et les délégués à la guerre ne sont jamais intervenus.

Lorsque j'ai pu constater l'activité de la commission d'armement, je lui ai réservé les opérations, et ainsi ont cessé les folles enchères.

A chacun sa responsabilité, comme l'a dit M. Rouher. Oui, a vous la responsabilité des marchés que vous avez conclus au moment où vous méditez la fuite et la livraison du pays (Bruit.)

Où vous aviez les armes, et alors pourquoi ces marchés précipités ? (Applaudissements à gauche.)

Où vous ne les aviez pas, et si vous ne les aviez pas, vous étiez des traîtres. (Applaudissements à gauche.)

Votre exil qu'est qu'une lâche désertion. Il y a un sénateur, M. Bonjean, qui a fait son devoir ; il est resté à Paris. Il a été odieusement assassiné. Quant à vous, vous couriez derrière la voiture de votre maître. (Applaudissements à gauche.)

Quoique vous fussiez, vous n'échapperez pas à la responsabilité qui vous incombe. Le Mexique vous poursuit. La justice d'en haut a déjà frappé Morny, Brillant, Maximilien, Jecker. Elle tient Bazaine. [Se tournant vers M. Rouher.] Elle vous attend. (Applaudissements et rires.)

NOUVELLES.

M. John Smith vient d'être nommé Surintendant des Pilotes pour le port de Québec et le bas du fleuve, à la place de M. Gourdeau qui a résigné.

Il est rumeur, dit le *Journal de Québec*, que M. Tremblay, député de Chicoutimi, va abandonner un de ses deux mandats en faveur de M. Barry, qui, dit-on, est très populaire dans ce comté.

M. Ernest Stein, d'Arthabaskaville, fils de M. A. Stein employé au bureau de l'émigration est mort subitement, à Québec, lundi, au moment où il s'embarquait dans une chaloupe. On attribue cette mort à une congestion de poumons.

James Gordon Bennett, rédacteur propriétaire du *Herald* de New-York, est mort. Les États-Unis perdent en lui un de leurs hommes les plus distingués et le journalisme un de ses plus vaillants joueurs.

On assure que le colonel Gray va laisser Ottawa prochainement pour se rendre à Manitoba comme l'un des juges de cette province, créés dernièrement par un acte de Sir John A. MacDonald que le parlement canadien a adopté.

A une convention tenue à Philadelphie par les adversaires de Greeley, Grant fut désigné à l'unanimité pour être élevé de nouveau à la présidence. et pour la vice présidence, on nomma Henry Wilson, ci-devant gouverneur du Massachusetts, et actuellement membre du Sénat.

Le traité de Washington semble perdu. Dans le traité supplémentaire, les Américains ont mis des conditions que l'Angleterre ne peut approuver. Sous ces circonstances, Lord Granville a proposé d'ajourner à plus tard encore la conférence de Genève, afin de donner aux deux nations le temps de s'exprimer et de s'entendre.

Un chroniqueur écrit dans la *Gazette de Joliette* :

Hier cinq avocats se trouvaient autour d'une table, et parlaient procédure. Tout à coup, l'un deux s'arrête, et s'écrie :

"Étrange coïncidence ! Nous sommes ici cinq candidats." En effet la réunion était presque parlementaire. On remarquait là, M. Baby, candidat pour Joliette, M. Jetté, candidat pour Montréal-Est ou l'Assomption ; M. Prévost, pour les Deux-Montagnes ; M. Bélanger, pour le comté de Laval, et—the last but not the least—pour le comté de l'Assomption, M. Alex. Archambault.

Mercrèdi a eu lieu à l'église St. Roch, le mariage de M. L. Naz. Levasseur, rédacteur de l'*Événement*, et Mlle Marie-Anne-Phédora Venner, deuxième fille de Wm. Venner, écrivain.

Mercrèdi, à Québec, à la Chapelle de l'Archevêché, avait lieu le mariage de M. Eugène Hamel, fondateur de la maison Hamel et Frères, avec Mademoiselle Octavie Côté, fille aînée de M. Augustin Côté, éditeur du *Journal de Québec*.

UNE JEUNE FILLE SCALPÉE.—Un horrible accident est arrivé vendredi dernier, à cinq heures de l'après-midi, dans les ateliers de M. M. Ames, Millard et Cie., fabricants de chaussures, rue St. Pierre.

Une jeune fille âgée de 18 ans, du nom d'Adèle Gauthier, fille de Charles Gauthier, cordonnier, ouvrière de la manufacture, traversait vivement l'atelier pour répondre à l'appel d'une de ses compagnes, lorsque sa longue chevelure quelle portait sur le cou, dérangée par le vent, fut prise dans une roue à engrenages et avant qu'elle ait eu le temps de pousser un cri, fut complètement détachée du cuir chevelu.

La pauvre enfant tomba évanouie sur le sol, ses camarades l'entourèrent, mais en voyant ce crâne sanglant, elles furent saisies d'un tel effroi, que pas une d'elles n'osa l'approcher.

On envoya cependant chercher le Dr. Craik, qui donna les premiers soins à la blessée, et la fit transporter au domicile de sa famille.

La jeune fille est encore bien souffrante, mais on espère guérison.

LA MADONE DE MEYER.

C'est un tableau allemand, l'un des chefs-d'œuvre de l'exhibition Holbein, qui vient d'avoir lieu à Dresde. La madone est représentée avec un enfant malade dans les bras. Le bourgmestre est à genoux à côté d'elle, les mains tendues. Près de lui aussi est son fils tenant dans ses bras l'enfant Jésus. De l'autre côté on voit l'épouse défunte du bourgmestre Meyer, dont la figure apparaît à peine à travers un voile épais.

LES FOUILLES.

Le forum Romain où s'agitaient les destinées du monde, théâtre et témoin de tant de gloire ; on le découvre aujourd'hui sous 25 à 30 pieds sous terre. C'est une précieuse découverte qui remplit de joie tous les esprits curieux.

LE BÉBÉ.

C'est une peinture à couleur d'eau par M. Robson. Les effets de lumière et la transparence obtenus par ce procédé sont remarquables.

COMMENT VIT LE PAPE ?

Pie IX est tempérant, prend ses repas régulièrement, se lève de bonne heure, et prend beaucoup d'exercice. Il se lève à cinq heures, à neuf heures il déjeune et boit une tasse de café ou de chocolat. Il travaille ensuite jusqu'à deux heures, puis il dîne. Après ce repas, il cause. Sur la fin du jour il collationne. Ses dépenses culinaires ne dépassent pas quatre chelins par jour.

Les jours d'abstinence, ses repas consistent en une soupe aux légumes, un plat de macaroni, apprêtés dans l'huile d'olive, deux poissons, des fèves, du pain, du fromage et trois pommes.

La longévité et la bonne santé dont jouit le pape, sont en partie dues à ce régime sain et réglé.

En Russie, le jour de Pâques est un jour d'embrassades. La pratique est générale entre amis, et entre maîtres et serviteurs. Le dimanche de Pâques, l'empereur embrasse sur les deux joues, tous les dignitaires de sa cour, qui sont très nombreux. Dans les autres classes de la société russe, on s'aborde, ce jour là, en disant : "Le Christ est né !" Celui que l'on aborde, répond : "Vraiment, il est né ?"

Et l'on s'embrasse par trois fois de suite. Puis on se présente réciproquement des œufs qui sont dorés ou peints et enjolivés de dessins de toutes sortes.

Les amoureux timides profitent de cette occasion pour prendre un baiser qu'ils n'oseraient pas solliciter en d'autres temps.

DÉCHIREMENTS DOMESTIQUES.

La société française vient d'être mise en émoi par trois déchirements domestiques.

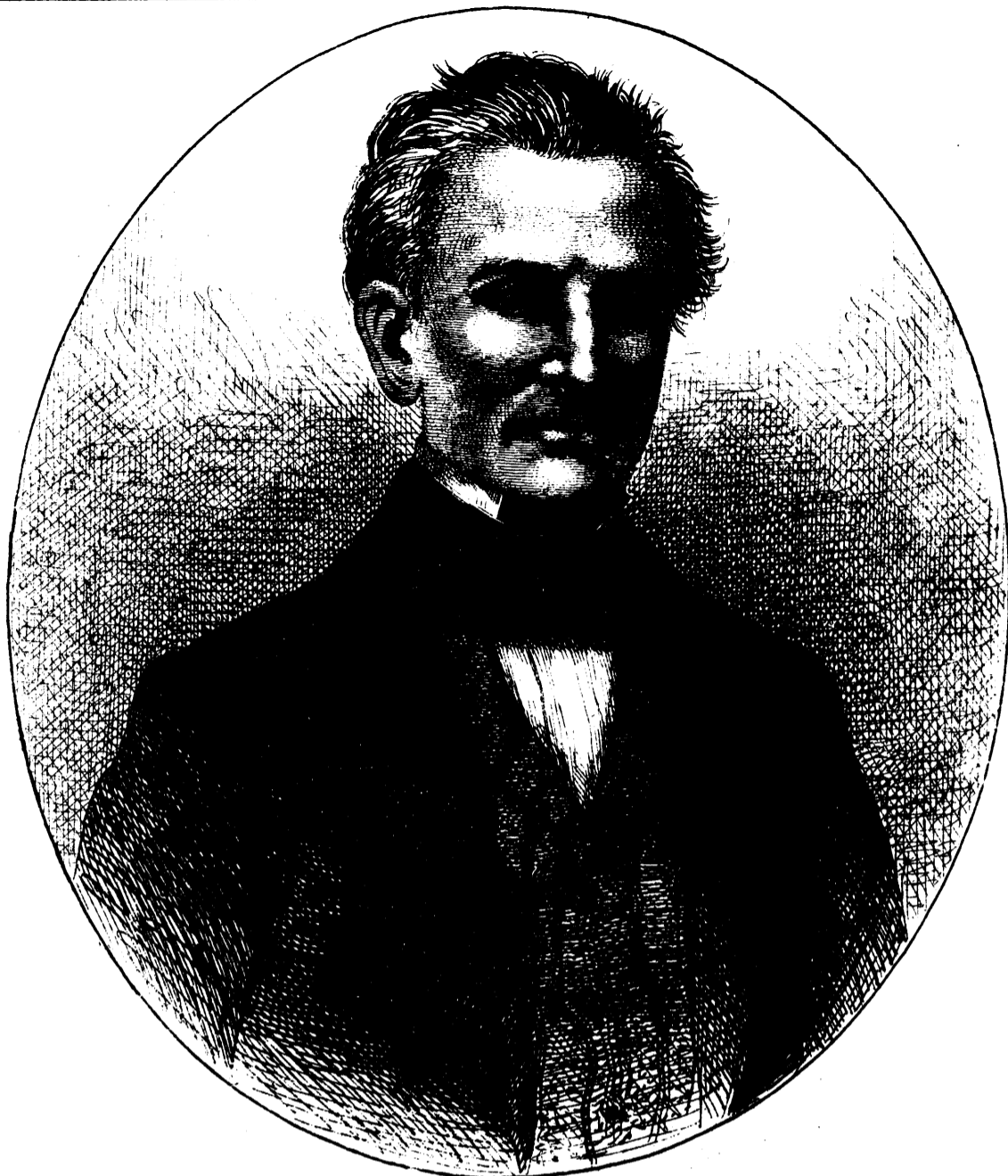
Une femme du meilleur monde, Mme Dubourg, surprise dans l'écart de ses devoirs, est tuée sur place par le mari outragé.

Mme E. de Girardin, une baronne, est traînée sur la sellette judiciaire et convaincue de pareille inconduite avec aggravation de progéniture illégale.

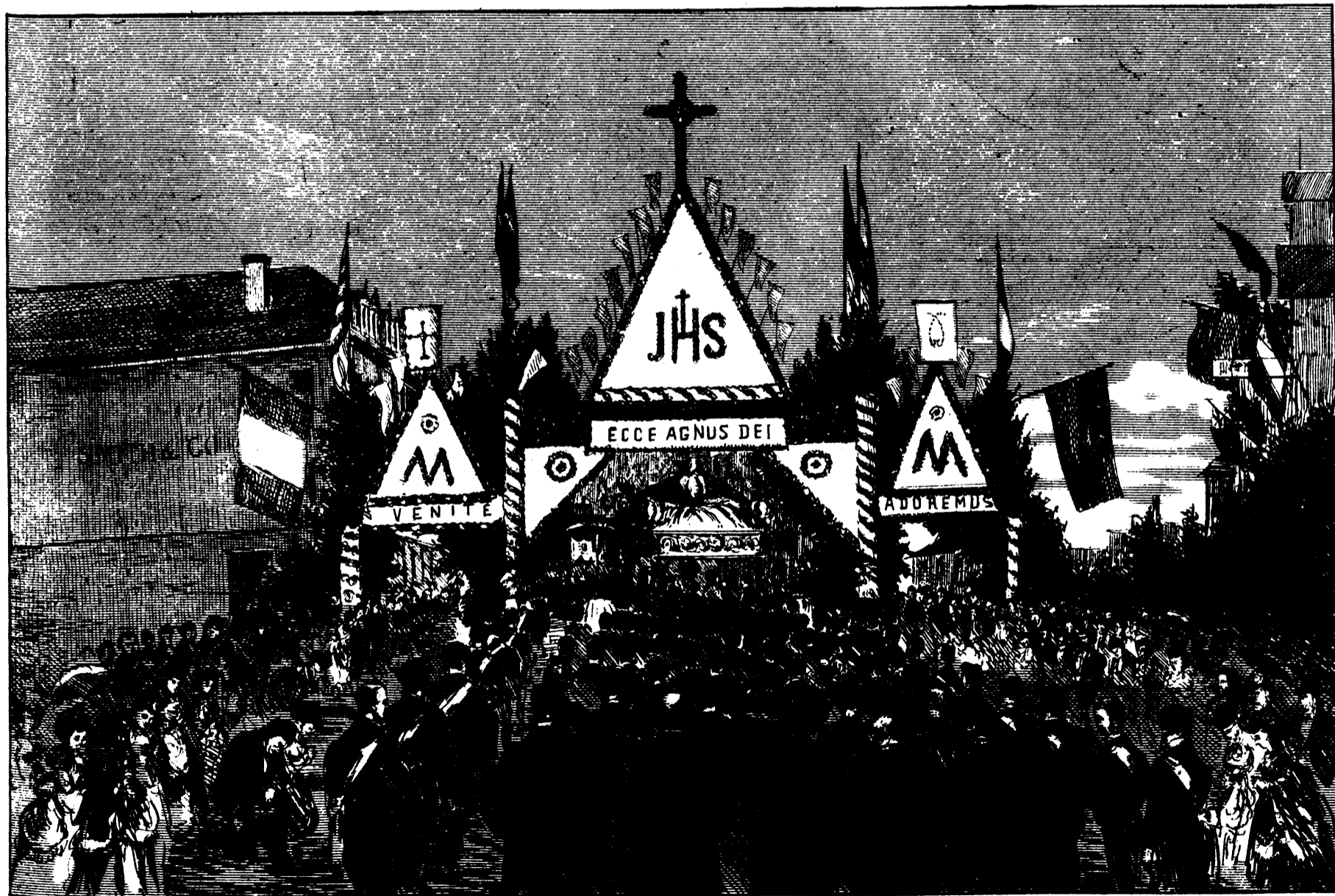
Enfin, un jeune noble de Bretagne, M. de K..... tue son frère sous l'empire d'une passion déréglée pour une soubrette au service de la maison.

Ces trois drames presque simultanés de la vie intime dévoilent un état social attristant mais qui existe plus ou moins visiblement partout, en Amérique comme en Europe. Dans un siècle où les croyances cèdent la place aux grossiers instincts du matérialisme, où la conscience est livrée au dérèglement de l'égoïsme du moi-souverain, aux orgueils du moi-Dieu, et aux appétits du moi-bête, il n'y a pas à s'étonner de ces dissolutions.

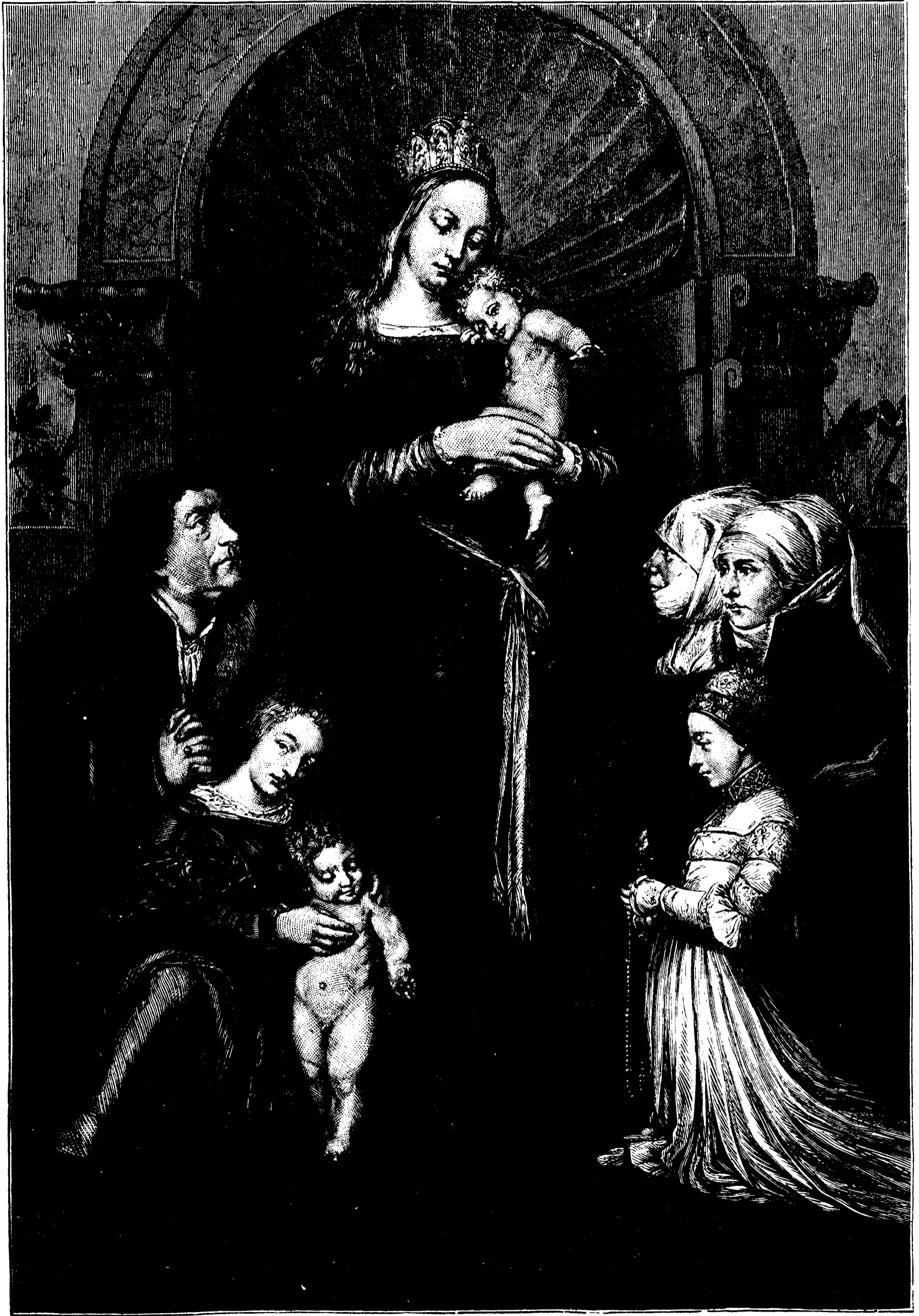
Pourquoi donc es-tu toujours en désaccord avec ta femme ? demandait un monsieur à son ami.—Eh ? mon cher, c'est que nous nous entendons parfaitement ; nous avons la même idée tous deux : je veux être le maître de la maison, et elle aussi !



GABRIEL FRANCHÈRE.



PROCESSION DE LA FÊTE DIEU.—ARCS DE TRIOMPHE, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL.

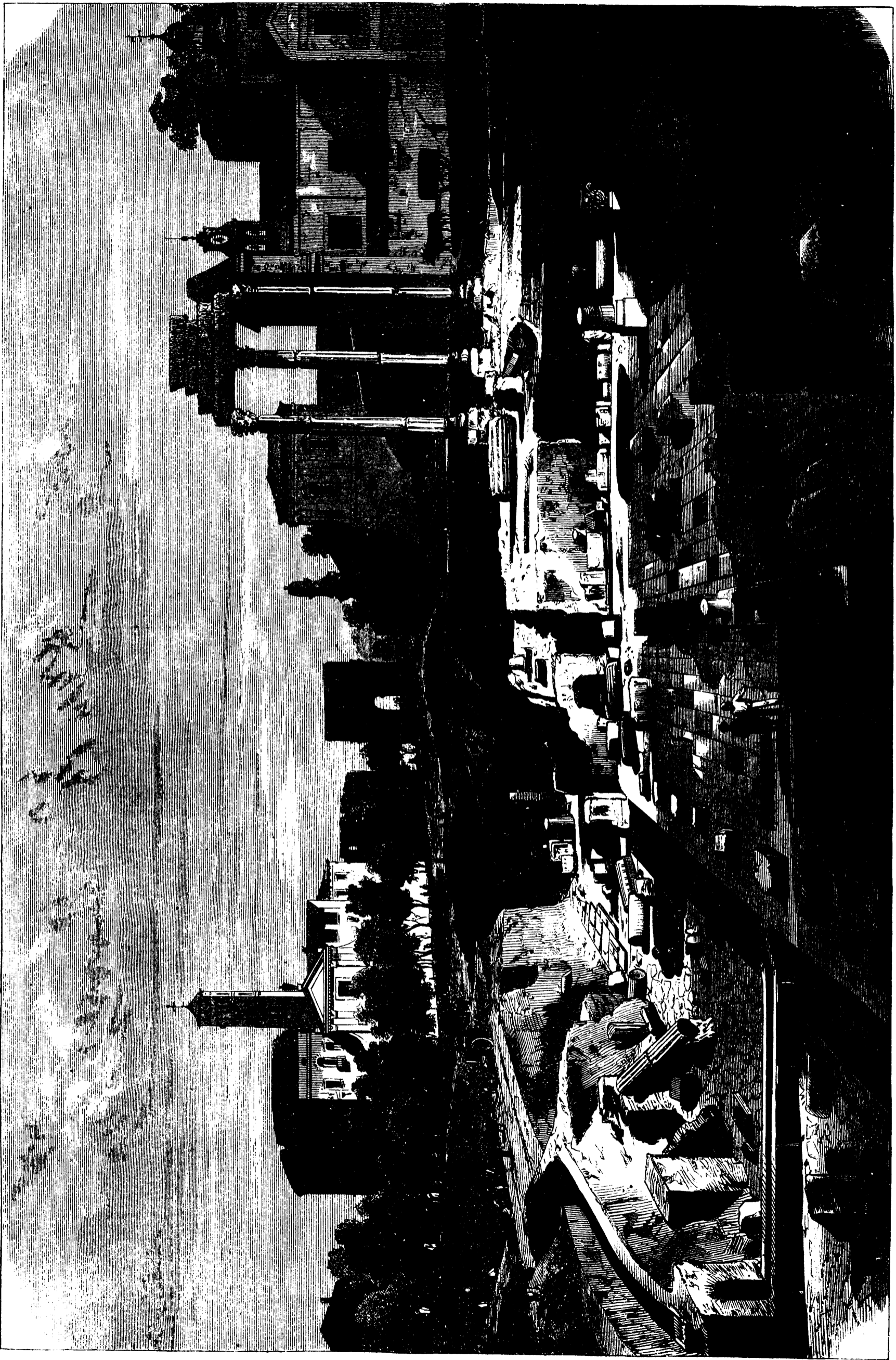


LA MADONE DE MEYER.

DANS L'EXPOSITION HOLBEIN, À DRESDE.



“LE SOUPER DE BÉBÉ.”



LES FOUILLES RÉCENTES AU FORUM ROMAIN.

AVIS.

Les abonnés qui changent de résidence sont priés de nous donner leur ancienne et leur nouvelle demeure.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 13 JUIN, 1872.

A TRAVERS LE TIMES.

Un M. Watson, premier secrétaire de la Légation de Sa Majesté près le Roi des Hellènes, a fait à son gouvernement un fort intéressant rapport sur l'état social et politique de la Grèce. Il y a encore des gens qui s'occupent du pays qui fut autrefois si grand et qui maintenant fait surtout parler de lui par ses brigands. Ce qui frappe aujourd'hui l'observateur, c'est le contraste merveilleux qui y existe entre l'état arriéré de la culture des terres et l'absence presque complète d'industrie et de moyens de trafic intérieur, et, de l'autre côté, la grande intelligence des classes instruites et l'esprit d'entreprise commerciale. Les Grecs ont la principale part du commerce de la Méditerranée. Ils vont partout où il y a de l'argent à faire; on les trouve dans tous les meilleurs postes de commerce, depuis Calcutta jusqu'à San Francisco. Chez eux, ils se distinguent par un zèle remarquable pour l'éducation; ils lisent les principales langues d'Europe et ont reconquis ce qu'ils croient être leur dernier degré de perfection. Ils ont leurs lettrés et leurs orateurs, qui brillent plus par l'esprit et la beauté de leur diction que par la profondeur des pensées. Mais on les admire beaucoup et ils exercent une grande influence dans la capitale et sur la nation toute entière. En même temps, l'état matériel des provinces est tout voisin de la barbarie: pas de chemins, pas de ponts, pas d'hôtels, aucune sécurité pour le voyageur, pas même pour le paysan. Avec tout cela, un monstrueux système de taxation, arbitrairement fixé, despotiquement exécuté, et qui se compose d'un dixième, plus ou moins, suivant les besoins du gouvernement, des produits du sol. Telle est la Grèce, dont la capitale se vante avec orgueil de sa civilisation occidentale et se réjouit de posséder des ministres littéraires et des députés philosophes.

Ce contraste entre une civilisation toute artificielle et un état social plus qu'arriéré, est le principal thème de M. Watson, qui considère que le premier obstacle au progrès matériel est l'absence complète de direction pratique imprimée au système d'éducation national en Grèce.

Les écoles, les collèges, les gymnases pullulent, et les élèves qui les fréquentent sont dans la proportion de un par 17½ sur toute la population. C'est probablement la plus grande proportion fournie par aucun autre Etat.

L'Université d'Athènes couronne le système. Elle est censée donner la science à 1,244 étudiants, répartis comme suit: 26 étudient la théologie, 622 la loi, 423 la médecine, 120 la philosophie et 53 la pharmacie. Cette profusion est extrêmement mal dirigée; elle constitue un mal positif pour la Grèce, au lieu de lui conférer un bien même insuffisant. Elle taille tout le monde dans le même moule et veut que chacun suive la même voie. Ce qu'il y a de plus désastreux, c'est que juste la moitié de tous les étudiants de la Grèce—622—deviennent avocats.

« Tandis qu'il y a en Grèce, dit M. Watson, disette pénible d'hommes spécialement formés pour faire face à quelques uns des nombreux besoins du pays; tandis que la Grèce manque d'arpenteurs, d'ingénieurs, de fermiers, d'agriculteurs méthodiques, de constructeurs de chemins et de ponts, elle regorge, d'un autre côté, d'avocats, d'écrivains et de clercs qui, en l'absence d'une occupation régulière et suffisante, se font agitateurs et « politiciens d'estaminet. »

Nous sommes, nos lecteurs le savent, bon conservateur; nous ne voudrions jamais, posant comme libéral et révolutionnaire, insulter « au castor de nos pères, » ni battre en brèche les « institutions établies. » Nous professons un respect illimité et de bon goût pour « l'ordre de choses existant. » Nous protestons donc d'avance contre l'accusation qu'on voudrait porter contre nous, — de ne reproduire ce tableau de la Grèce que pour l'instruction, l'édification et la correction du Bas-Canada français. La comparaison manquerait de vérité: elle pécherait par les côtés essentiels. Nous n'avons pas de brigands et la Grèce n'a pas de notaires.

Le Times est dans la jubilation: le catholicisme et les Jésuites vont être persécutés en Allemagne. Au reste, il est assez franc pour admettre la cause de la nouvelle attitude de Bismark vis-à-vis les catholiques. Depuis l'abaissement de la France, qui ne le protégeait déjà

qu'insuffisamment, le Pape est resté sans défenseurs. Il a encore pour lui la force morale, la sainteté du droit chrétien. Mais depuis que le droit de la force prime la force du droit, il n'existe plus de cause sainte qui tienne contre les puissances terrestres coalisées. Aussi, le Times conseille-t-il fortement à Bismark de mettre à leur place les catholiques et les Jésuites qui ont la naïveté de croire à l'infaillibilité, telle que déclarée par le dernier Concile. L'Allemagne est maintenant unie et compacte; elle a dans le Parlement de Berlin une grande majorité protestante, et pourquoi n'en abuserait-elle pas pour opprimer l'Eglise, que les puissances catholiques ne peuvent plus et ne veulent plus protéger? Le Times a toujours été fort contre les faibles.

Les désirs du Times vont beaucoup plus loin. En parlant de la résolution adoptée par le Parlement de Berlin, qui donne au Chancelier de l'empire droit de vie et de mort sur tous les corps religieux—il dit que c'est là le signe ou l'aurore d'une nouvelle ère dans l'histoire de l'Europe. Il espère qu'on va partout mettre la main sur l'Eglise; les Etats vont se l'incorporer, afin de la contrôler et de la diriger, comme l'Angleterre en agit avec la religion anglicane. Au lieu d'être libre et indépendante, exerçant sans contrôle humain son action divine et bienfaisante sur les peuples, l'Eglise catholique deviendra l'humble servante du pouvoir civil pour ne travailler que sous sa direction et dans la mesure de ses intérêts. Quel aveuglement! Plus le besoin d'influence religieuse et de réforme morale se fait sentir en Europe, plus ses penseurs et ses organes s'acharnent à fermer les yeux et à travailler à la destruction de la seule force qui peut la sauver.

J. A. MOUSSHAU.

RUMEURS POLITIQUES.

Sir A. T. Galt, quitte la politique. Il laisse entendre que certains changements dans la situation politique du pays pourraient le faire sortir de sa retraite.

Le *Nouveau-Monde* recommande la candidature de M. Girouard, avocat, de Montréal, pour le comté Jacques-Cartier. Le parti national accepterait cette candidature.

A Laval, M. Gadbois, marchand d'ornements d'église, fait germer sa candidature. Il promet de donner, chaque année, une moitié de son indemnité parlementaire aux pauvres du comté, et de consacrer le reste aux intérêts agricoles de ses constituants.

M. Gadbois appartient au parti conservateur.

Bientôt il faudra faire des rentes aux électeurs pour aller en Chambre, tant par tête, tous les ans, sans compter ce que coûtera l'élection. M. Gadbois devrait s'engager à fournir des surplis aux enfants de chœur de toutes les paroisses du comté.

Pour parler sérieusement, l'offre de M. Gadbois mérite d'être considérée, si le comté est d'opinion que M. Gadbois le représentera dignement; mais bien entendu, à cette condition là seulement. Nous l'avons déjà dit, au lieu de se faire payer, les électeurs devraient payer pour avoir des représentants honnêtes, capables et dévoués.

On parle toujours, dans le comté Laval, de la candidature de M. Bélanger. Mais on dit que la conduite de M. Bellerose, sur la question des écoles, lui assure un concours puissant de la part du clergé.

Dans Montcalm, on parle de M. Dugas, le député actuel, et de M. J. Dufresne, qui laisserait le shériffat de St. Jean, où il s'enhuie, pour rentrer dans le Parlement.

Le parti libéral voudrait faire présenter M. Claude Melançon, de Montréal.

A propos d'élections, le correspondant parlementaire de la *Gazette de Soré*, qui doit être M. Barthe lui-même, fait des remarques patriotiques sur la nécessité plus grande que jamais d'envoyer en Chambre des hommes capables. Voici ce qu'il dit:

Si la partie canadienne-française du Parlement fédéral, n'est pas de plus en plus composée d'hommes instruits et fermement attachés à nos institutions, à notre langue et à nos lois, unis en phalange serrée, nous sommes perdus. Ce n'est qu'une question de temps. Notre langue disparaît ici. A peine entend-on, par-ci par-là, un discours français. Et vous ne sauriez croire de quel courage il faut que soit animé un Anglais parlant le français, pour se lever et s'exprimer en français, dans cette Chambre composée exclusivement d'Anglais qui ne parlent pas ou qui ne veulent pas parler le français, et dont plusieurs nous ahurissent de leur interminable verbiage! Il en serait bien autrement, s'il y avait entente parmi la députation canadienne pour parler français. La connaissance des deux langues fait partie d'une bonne éducation. Elle est une nécessité de notre situation. Pourquoi les Anglais des autres provinces ne se familiariseraient-ils pas avec notre langue, comme nous nous familiarisons avec la langue anglaise? Il en serait ainsi si la députation canadienne-française, quelles que soient les opinions politiques, convenait de parler français. Il y aurait plus d'encouragement et nous jouerions dans la députation, le rôle qui nous appartient et que nous ne devons pas méconnaître.

Vous savez que j'ai toujours exhorté le peuple d'envoyer au Parlement ses meilleurs hommes sous le rapport de l'intelligence et de l'instruction, ceux qui sont en même temps les plus attachés à notre nationalité. Telle doit être sa plus grande préoccupation dans la prochaine lutte électorale, car la nécessité du choix que je signale devient de plus en plus pressante. Les considérations de partis sont secondaires en face de cette exigence patriotique. Malheur au peuple s'il la méconnaît ou s'il se montre indifférent!

COUP-D'ŒIL SUR LA PRESSE.

La presse continue de passer au crible la question des écoles du Nouveau-Brunswick. Rien de plus curieux que les évolutions politiques qui se font dans ces sortes de crises, rien de plus intéressant que le travail de l'opinion publique.

Que de motifs et d'intérêts divers dans ce conflit d'opinions qui se débattent! Il y a un peu de tout, des principes, des convictions sans doute, mais aussi des intérêts, des rancunes de parti et des efforts héroïques pour concilier ses principes avec le parti.

Disons en passant que malgré nos idées en faveur de la conciliation, nous sommes en cette occasion du côté de l'énergie.

La *Minerve* et le *Nouveau-Monde*, qui étaient partis pour la guerre sous le même drapeau ou du moins par le même chemin, se sont séparés en revenant. La *Minerve* n'approuve pas évidemment la conduite des ministres, mais elle croit qu'ils ont fait leur possible et qu'en vue des difficultés que la chute du ministère aurait entraînées et des animosités religieuses que leur existence aurait soulevées, il valait mieux céder.

Le *Nouveau-Monde* croit qu'en face du principe qui était en jeu,—la liberté de l'enseignement—les catholiques devaient garder la position qu'ils avaient prise jusqu'à la fin, que le bill des écoles du Nouveau Brunswick était une loi injuste et inconstitutionnelle, qui d'après l'esprit et même la lettre de la constitution devait être désavoué. Nous partageons cette opinion. Partant de là, le *Nouveau-Monde* ajoute que ceux qui ont voté avec la majorité protestante, en cette circonstance, ne méritent plus la confiance publique et il invite les électeurs à les combattre aux prochaines élections. Ses articles sur cette question sont remarquables.

Lorsque la *Minerve* répond au *National*, elle dit que M. Dorion a commis la même faute en 1854. On aurait pu répondre qu'il l'a bien payée aussi.

Mais une chose qui promet d'être amusante, c'est que les catholiques du Nouveau-Brunswick qui n'ont jamais beaucoup fait parler d'eux, seraient satisfaits, et le clergé lui-même, Mgr Connolly en tête, accepterait la motion Colby. Il ne manque plus que cela pour tout embrouiller.

Mais, disent les catholiques du Bas-Canada, il ne s'agit pas seulement du Nouveau-Brunswick en cette affaire, il s'agit d'un intérêt général, et il y a là une question d'honneur, de principe qui intéresse tout le monde, le Bas-Canada en particulier. La Confédération est un édifice dont toutes les parties se soutiennent mutuellement, si on laisse cet édifice manquer quelque part, il ne tardera pas à manquer partout.

Ceux qui se moquaient de nous en 1866, parce que nous disions, en combattant la Confédération, que le droit de veto ne fonctionnerait qu'en faveur de la majorité anglaise et protestante, nous permettraient-ils de lui demander en passant qu'il avait raison.

Quoiqu'il en soit, cette question des écoles va apporter un élément nouveau dans les prochaines élections, et un élément qui ne manquera pas de rendre la lutte plus ardente et modifier la force des partis.

Il était question, la semaine dernière, de trouver un chef qui fût acceptable au clergé et au parti libéral catholique. Mais d'autres pensent que la dernière session a réhabilité M. Dorion dans l'opinion du clergé et que l'opposition ne craint qu'une chose, c'est qu'il persiste dans son refus de se présenter aux prochaines élections.

L. O. DAVID.

LA PROCESSION.

Qu'il suffise de dire en quelques mots que la procession, cette année, a surpassé ce qui s'était vu auparavant. Ce n'est pas étonnant, elle passait par la rue St. Joseph qui sait toujours se distinguer en pareille circonstance. La rue Lamontagne et la rue St. Antoine présentaient aussi un joli coup-d'œil, mais la rue St. Antoine n'est pas comme la rue St. Joseph, presque exclusivement habitée par des catholiques. De la rue McGill à la rue Lamontagne, il y avait 15 arches, on en voyait trois sur la rue Lamontagne et trois sur la rue St. Antoine; en tout vingt-et-une arches, toutes magnifiques. L'arche principale, construite sur le Carré Chaboillez, offrait le plus beau coup-d'œil. L'arche principale mesurait 20 pieds et les arches latérales 10 pieds; le tout était orné avec le plus grand goût. Les habitants du Carré sans distinction d'origine ou de religion avaient généreusement souscrit. Le mérite du plan et de son exécution appartient au Dr. O'Leary et celui des décorations à M. Elie Desmarais.

Nous n'avons pu mentionner, dans notre dernier numéro, la mort de l'hon. Sandfield Macdonald, qui a joué un rôle considérable dans notre politique. C'est lui qui forma, en 1863, le ministère Macdonald-Sicotte.

Depuis la Confédération jusqu'à l'année dernière, il fut premier ministre pour la province d'Ontario.

Un autre membre du Parlement, N. McFerlane, est aussi mort, la semaine dernière, à Ottawa, dans l'espace de quelques heures.

Quelques personnes nous ont envoyé de l'argent avec prière de leur adresser nos biographies; comme nous étions alors absent de Montréal, nous n'avons pu leur répondre, mais nous les informons aujourd'hui que nous ferons droit bientôt à leur demande.

Nous profitons de cette occasion pour informer ceux qui désireraient acheter nos biographies que pour en avoir au détail ils devront s'adresser aux libraires.

FERD. GAGNON,

Rédacteur, et Gérant pour les Etats de la Nouvelle-Angleterre (Vermont, Maine, New-Hampshire, Massachusetts, Connecticut et Rhode-Island) et l'Etat de New-York.

WORCESTER, MASS. JEUDI, 13 JUIN, 1872.

EXÉCUTION A MONTMAGNY.

LES DERNIERS MOMENTS DE BISSONNETTE.

L'infortuné Bissonnette, trouvé coupable d'avoir empoisonné sa femme aux dernières assises criminelles à Montmagny, a subi sa peine à St. Thomas, vendredi dernier, à 8 heures. Cette exécution a produit sur la population du village de St. Thomas une sensation profondément pénible, comme on se l'imagine facilement. Des tentatives avaient été faites pour obtenir la commutation de la peine et épargner aux citoyens de cette localité la vue du spectacle d'une exécution capitale. Jusqu'aux derniers moments, on entretenait l'horrible projet, mais mercredi la réponse arriva; la justice humaine devait avoir son cours. La preuve avait été si accablante, les circonstances qui avaient accompagné le crime accusaient une si grande perversité qu'il n'y avait aucune place pour la clémence; il fallait, dans l'intérêt de la société une réparation éclatante.

Villebon Bissonnette était âgé de trente-six ans, et résidait à Buckland. Ennuyé de vivre avec son épouse, il oublia les serments qu'il lui avait faits à l'autel, et ne vit dans celle qui lui avait été donnée comme compagne de sa vie qu'un obstacle à un bonheur qu'il recherchait dans l'oubli de ses devoirs d'époux. Il lui prodigua l'indifférence, l'oubli, puis les mauvais traitements, et finit enfin par concevoir l'horrible projet de mettre fin à ses jours. Son crime ne put même être atténué par l'excuse d'une passion surchauffée, il fut conçu de sang froid, à tête reposée, et exécuté de longue main avec une machanceté, une atrocité qui ne tenait pas de la nature humaine. A plusieurs reprises, il tenta de se procurer le poison qui devait servir ses fins criminelles, calcula plusieurs jours ses moyens, et obtint enfin du Dr. Lebel, de St. Gervais, sous un faux prétexte, l'arsenic au moyen duquel il consommait son crime. Lui-même administra le poison avec des remèdes qu'il avait obtenus pour son épouse, lui-même en suivit les effets, et fut le froid témoin de la terrible agonie de cette pauvre femme qu'il avait juré d'aimer et de protéger.

Aussi du moment qu'il fut amené entre les mains de la justice, il ne lui fut pas permis de douter un instant du châtiment terrible par lequel il devait expier sa faute. Il ne put apporter aucune excuse, invoquer aucune circonstance qui pût atténuer un peu la grandeur et la malice de son crime; aussi après un long procès dans lequel on lui donna toutes les chances possibles de se défendre, il fut trouvé coupable et condamné à mourir.

Depuis ce jour, il ne lui fut plus permis de compter sur la clémence des hommes; son crime lui apparut dans toute sa laideur, les remords commencèrent à éveiller dans son cœur le sentiment du devoir qui y était éteint, il se sentait repoussé par la société; il ne lui restait d'autre ressource que de s'abandonner à un désespoir stérile, ou d'aller chercher dans les bras de celui qui pardonne la consolation que la terre ne pouvait plus lui offrir. Dieu lui accorda la grâce du repentir; tous les jours qui précéderent sa mort furent consacrés par lui à l'expiation de son crime; et il donna les marques du plus vif et du plus sincère repentir, prêtant une religieuse attention aux instructions de son directeur spirituel, et acceptant avec résignation la réparation solennelle que Dieu exigeait de lui.

Il voulut consacrer ses derniers moments à la prière et passa la nuit qui précéda le jour fatal en compagnie de deux frères de la Doctrine chrétienne, à implorer la miséricorde de Dieu. A six heures et demie, vendredi matin, il assista au saint sacrifice de la messe, célébré dans la prison par M. le curé Rousseau, et édifia tous les assistants par son recueillement et sa ferveur.

A huit heures, tout étant prêt pour le supplice, Bissonnette fit son apparition sur l'échafaud, conduit par les deux exécuteurs qui lui avaient probablement lié les mains. Sa démarche était ferme et assurée; il paraissait résigné, et la pâleur de son visage trahissait seule son émotion. En mettant le pied sur le seuil de l'éternité, il se tourna vers les spectateurs et leur adressa la parole d'une voix forte et légèrement émue. Il avoua son crime et la justice de la sentence qui l'avait condamné à l'expier; ils conjura ceux qui l'écoutaient de ne jamais écouter la voix de leurs passions, et demanda pardon de l'attente dont il s'était rendu coupable envers la société. "Lorsque vous serez à genoux ce soir, dit-il en terminant, je vous demande une prière pour l'âme de Villebon Bissonnette, qui paraîtra aujourd'hui devant son Créateur pour rendre compte de ses actes." Ce furent ses dernières paroles. Il dit alors adieu au prêtre. Le bourreau s'approcha de lui, lui baissa le bandeau sur les yeux, ajusta la corde à son cou et, un instant après, la trappe tomba, et Bissonnette fut lancé dans l'éternité.

Son corps ne donna plus aucun signe de vie, on ne remarqua aucune convulsion, et l'agonie dura à peu près quinze minutes. Au bout de trois quarts d'heures le cadavre fut détaché et confié aux médecins chargés de constater la mort. Les parents vinrent le réclamer, mais comme les autorités n'avaient aucune instruction à ce sujet, elles ont refusé de le délivrer avant d'avoir reçu un ordre de l'Exécutif.

Nul doute que Bissonnette jouit aujourd'hui de la récompense promise au pêcheur repentant, et qu'après l'éclatante satisfaction qu'il a donné pour sa faute, Dieu lui a pardonné le scandale d'un instant d'égarement. C'est là une des grandes consolations de notre sainte religion, de faire briller les espérances éternelles aux yeux du plus grand coupable, pourvu qu'il s'humilie devant Dieu et pleure son péché. Que tous ceux à qui parviendront les dernières paroles si touchantes de l'infortuné Bissonnette, n'oublient pas d'adresser au ciel une prière pour son âme.

Les deux hommes qui avaient accepté la triste mission de se faire les exécuteurs de la justice, s'embarquèrent dans l'après-midi, à St. Thomas, sur le train qui revenait de la Rivière-du-Loup. L'un des deux ayant eu l'imprudence d'exhiber l'argent qu'il avait reçu comme prix de sa triste besogne, et de dire qu'il n'était pas désagréable de pendre quelqu'un parce que cela payait bien, fut saisi par la foule, à St. Pierre de la Rivière-du-Sud, et précipité hors des chars, à coups de pieds et de poings. L'autre, qui avait été enfermé dans un char à bagage, fut aussi découvert et fort maltraité. Il avait la figure déchirée et presque méconnaissable.—L'Echo de Lévis.

Un écrivain français fait le portrait de divers types de députés. Voici comment il décrit le député solliciteur, le député à la recherche des faveurs ministérielles. Ce portrait peut fort bien s'appliquer à plusieurs de nos représentants. Le bonnet leur irait parfaitement :

Mon Dieu ! je ne sais pas comment cela se fait, il ne le sait pas non plus, mais le hasard fait qu'il monte toujours dans un wagon où il y a un ministre !... Avec quel délicieux surnaturel il feint la surprise ! — Ah ! monsieur le ministre !... Et il fait presque mine de redescendre. — Entrez donc, mon cher Z... Il s'assied. Mais c'est un poème que sa façon de s'asseoir : en profil... sur une seule... partie du corps.

Comme un homme qui tient à faire sentir à son supérieur qu'il garde ses distances. Si les ministres condescendent à voyager avec les simples mortels, ce n'est pas une raison pour que ceux-ci oublient le respect.

Pas de danger, non plus, qu'il entame la conversation le premier. Il attend que Son Excellence l'interroge sur n'importe quel sujet. Puis, par un détour qui doit être l'effet du hasard, toujours il arrive; il finit par parler d'un sien cousin, d'un sien pupille, d'un sien beau-frère... oh ! un garçon charmant, et de prétentions tout ce qu'il y a de plus modérés. Qu'est-ce qu'il demande ? une simple petite... Cela varie suivant les jours.

NOTA.—Quand on approche de Versailles et que le ministre a à peu près promis, remarquez que notre député est assis comme tout le monde, sur deux parties du corps.

J'ai l'honneur de vous présenter le député qui répète son discours en chemin de fer. Le ciel vous préserve d'être assis à côté de lui ! C'est comme qui dirait une machine électrique à décharges intermittentes. D'abord il se contient. On n'est pas encore arrivé à la ceinture, et il se borne à repasser momentanément ses principaux arguments.

A Asnières, il commence à repasser ses phrases, mais en dedans, en ventriloque. A Courbevoie, un rugissement éclate. C'est lui qui n'a pu réprimer un bout de période à effet : — Non, messieurs, je... Il s'arrête en voyant tout le monde le regarder.

Mais c'est pour reprendre de plus belle. Si bien que tout à fait hors des gonds, à Ville-d'Avray, au passage du grand tunnel, où le bruit des locomotives couvre son tonnerre, il se lâche tout à fait, et assène un épouvantable coup de poing sur votre oreille, qu'il prend pour le marbre de la tribune.

— Non, mille fois non, vous ne m'ôtez pas la parole ! — Mais, sapristi, monsieur, vous m'avez fait un bleu. Il devient rouge comme une pivoine, se confond en excuses. Ce qui ne l'empêchera pas de vous montrer le poing à Viroflay, en vous prenant pour la gauche qu'il croit foudroyer de sa menace.

Une loi, qui était encore en vigueur il y a cent ans, ordonne que "quiconque aura induit en mariage un sujet de Sa Majesté, par le moyen de rouge, de fard, de coton d'Espagne, de corsets à balaine d'acier, de crinoline ou de souliers à hauts talons, sera poursuivi pour sorcellerie, et le mariage sera déclaré nul et non avenue."

Si la loi existait encore de nos jours, où en serions-nous, grand Dieu ?

UN INCIDENT TOUCHANT.

Nous empruntons au Courrier de San Francisco, le récit suivant d'un incident arrivé à la dernière Foire, qui a eu lieu pour la France; disons en passant que cette Foire vient de produire \$20,000. Bravo, Français de Californie !

Il était près de onze heures, et l'affluence paraissait encore aussi nombreuse qu'au moment de l'ouverture, quand l'orchestre a commencé à jouer en sourdine l'air des Gerondins. Un instant après, le rideau laissait découvrir le tableau annoncé sous le titre de La Rançon de la France. Qu'on se figure un groupe de trois figures principales : au centre, sur une estrade, la France tenant un drapeau, et, à ses côtés, l'Alsace et la Lorraine, déposant à ses pieds l'offrande qui devait être le signal de la Souscription Nationale. Tout autour, des groupes de marins, de soldats et de soldats de la ligne. L'effet de ce tableau, qui rappelait d'une manière si simple et si touchante le dévouement filial des femmes d'Alsace et de Lorraine, ne saurait se décrire; on se poussait, on montait sur les bancs, sur les tables, sur tout ce qui pouvait aider à voir par-dessus la tête ses voisins. Quand le rideau eut été tiré, les applaudissements éclatèrent si vifs et si prolongés, que force fut bien de montrer le tableau une seconde fois.

Ici se place un incident que nous ne saurions raconter sans émotion. Pendant que les soldats et les marins se rangeaient en bataille sur le fonds du théâtre, on vit l'Alsace et la Lorraine descendre de la plateforme où elles se tenaient avec la France, s'avancer pour jeter leur offrande dans une urne qui venait d'être placée sur le devant de la scène. L'urne portait une inscription que nous n'avons pu lire, mais qu'on nous a dit être celle-ci :

Donnez, donnez, C'est pour la France !

Il s'est alors passé une chose que personne n'aurait osé prévoir. quelques-uns des spectateurs qui se trouvaient le plus près de la scène, et parmi eux l'amiral Lapelin, ont gravi rapidement les marches qui y conduisent sur la droite, et, imitant l'exemple donné par l'Alsace et la Lorraine, se sont approchés de l'urne pour y déposer une offrande. L'effet de ce mouvement a été électrique; chacun s'est élancé dans la direction du théâtre, et, pendant une demi-heure, ce n'a été qu'une longue procession d'hommes et de femmes venant jeter dans l'urne, qui une pièce d'or, qui un bijou, qui une simple pièce d'argent. Pendant ce temps, la musique continuait de jouer : Mourir pour la patrie, que l'assistance répétait en chœur, et beaucoup de ceux qui étaient montés les premiers venaient se remettre à la file pour donner encore.

GENS IMPOPULAIRES.—Un gros homme dans un omnibus, un homme grand dans une foule et un homme petit dans une parade.

Un individu nommé William Lease, mineur, employé par la Compagnie de West Mendip, a battu si brutalement sa femme, qu'elle est morte. La femme avait un jeune enfant dans les bras quand il l'a battait, et un autre de ses enfants réussit avec beaucoup de peine à enlever le pauvre petit être. La femme se sauva chez les voisins, mais aucun d'eux n'eut le courage de la défendre. Dans la dernière maison où elle entra, on ferma la porte, et son mari la traîna dans la cour où il l'assomma à coups de pieds et de poings; puis lui jeta ensuite plusieurs seaux d'eau sur le corps. Les enfants en appelèrent à plusieurs reprises à des spectateurs de cette scène hideuse, mais aucun n'eut le cœur d'intervenir. Un seul individu, nommé Wood, en apprenant cette tragédie, courut chez Lease, mais il trouva la femme presque morte. Lease a été livré à la justice.

Un vieillard de 65 ans, nommé Vioget, prêteur sur gages, a été assassiné dernièrement à Genève. Il vivait seul dans des appartements du quartier de la Magdeleine. Il occupait trois chambres remplies d'objets sur lesquels il avait prêté de l'argent.

Les voisins, ne le voyant pas sortir comme d'habitude, eurent des soupçons, et les autorités ayant forcé la porte de son logis, trouvèrent son corps coupé par morceaux. Une partie avait été brûlée, une autre avait été placée dans une armoire.

Le meurtrier, qui se nomme Venchet, a été appréhendé. Il paraît, d'après ses déclarations, qu'il se serait querellé avec Vioget qui l'aurait traité de voleur, etc., et que dans un moment de colère, il l'aurait frappé, et finalement tué. Pour cacher son crime, il aurait résolu de faire disparaître les restes de sa victime. Les autorités l'ont surpris au moment où il essayait de s'introduire de nouveau dans les appartements de Vioget, pour faire disparaître complètement les dernières traces du crime.

COMBIEN NOUS DEVRIONS ETRE RECONNAISSANTS.—Presque tous les désordres du corps humain peuvent être distinctement retracés dans l'impureté du sang. La purification de ce fluide est le premier pas vers la santé. La médecine Indienne si universellement connue comme Grand Remède et Pillules Shoshonees, se recommande d'elle-même à l'attention de ceux qui souffrent. Aucune conséquence nuisible ne peut résulter de son usage. Aucune erreur ne peut être faite en l'administrant. Dans les cas de Scrofule, bronchites, indigestion, dyspepsie, maux du foie et des poumons, rhumatisme, les effets les plus bienfaisants ont été et doivent toujours être obtenus au moyen de la puissance efficace de cette Médecine Indienne sur le système. Les personnes dont la vie a été rendue à l'aissance, à la vigueur et à une parfaite santé par le Grand Remède et Pillules Shoshonees après l'infructueux essai de tous les remèdes pharmaceutiques, attestent ce fait. 3-22e

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

NAISSANCE.

A Ottawa, le 2 juin. Madame Joseph Tassé a mis au monde une fille. La mère et la fille se portent admirablement bien. Nos félicitations à l'heureux père.

NOUVEAUX AGENTS DE L'OPINION PUBLIQUE.

Table listing agents in various locations: Mattawan, Matane, Rivière-David, Templeton, Ste. Brigitte, Sandwich, Ste. Didace, Ste. Emélie, St. Césaire, St. Aimé, Windsor, MM. Noah Timmins, Paradis, J. B. Comeau, John McGrady, David Lafond, E. Girardot, D. Maigret, Mde Jos. Lord, G. A. Gegault, L. Gélinas, J. L. Caron.

MARCHE DE LA SEMAINE DERNIERE.

Table of market prices for various goods: FLOUR (Farine de blé, Farine d'avoine, etc.), VOLAILLES (Dindes, Poules, etc.), VIANDES (Bœuf, Lard, Mouton, etc.), BEURRE, etc. (Beurre frais, Fromage), DIVERS (Patates, Sucre, etc.), GRAINS (Blé sarrasin, Avoine, etc.), ANIMAUX (Vaches, Veaux, etc.).

COURS ELEMENTAIRE
DE
BOTANIQUE
ET
FLORE DU CANADA
A L'USAGE DES MAISONS D'ÉDUCATION
PAR
L'ABBÉ J. MOYEN,
PROFESSEUR DE SCIENCES NATURELLES, AU
COLLÈGE DE MONTRÉAL.

1 Volume in-8 de 334 pages et de 46 planches.
Prix: Cartoné, \$1.20.—\$12.00 la douzaine.
Le Cours Élémentaire seul, (62 ps. et 31 planches.)
Cartonné, \$0.40.—\$4.00 la douzaine.

En vente aux bureaux de l'Opinion Publique,
No. 1, Côte de la Place-d'Armes, Montréal, et chez
tous les libraires du Canada. 3-24 tf.

HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA.
MARDI, 14ème jour de mai 1872
PRÉSENT:
SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-
GÉNÉRAL EN CONSEIL.

SUR la recommandation de l'Honorable
Ministre des Douanes, et en conformité des dis-
positions de la 5ème section de "l'Acte concernant
les Douanes," il a plu à Son Excellence d'ordonner,
et il est par le présent ordonné que Mesford, dans le
comté de Grey et Province d'Ontario, soit et le même
est par les présentes constitué et érigé en un Port
Extérieur de Douanes, et placé sous la surveillance
du port d'Owen Sound.

WM. H. LEE,
Greffier, Conseil Privé.
3-24 c

HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA.
LUNDI, 20ème jour d'Avril 1872.
PRÉSENT:
SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-
GÉNÉRAL EN CONSEIL.

SUR la recommandation de l'Honorable
Ministre du Revenu de l'Intérieur, et en vertu
de l'autorité donnée et conférée par l'Acte 31
Victoria, Chap. 8, intitulé: "Un acte concernant le
Revenu Intérieur," il a plu à Son Excellence d'or-
donner et il est par les présentes ordonné qu'en
addition aux Ports mentionnés dans la 9ème classe de
l'ordre en Conseil du 27 avril 1868 et des ordres sub-
séquentes, comme Ports d'où les produits sont sujets
aux droits d'Excise seront exportés en Entrepôt,
le port suivant sera, et est par le présent constitué
un Port pour l'objet ci-haut mentionné, savoir:
Le Port de Shediac dans la Province du Nouveau-
Brunswick.

Certifié,
WM. H. LEE,
Greffier, Conseil Privé.
3-24 c

HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA.
JEUDI, 15 jour de Mai 1872.
PRÉSENT:
SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-
GÉNÉRAL EN CONSEIL.

SUR la recommandation de l'Honorable
Ministre des Travaux Publics, et en vertu de
l'autorité conférée par la 5ème Section de l'Acte 31,
Vic. Chap. 12, intitulé: "Un Acte concernant les
Travaux Publics du Canada," il a plu à Son Excel-
lence, et il est par les présentes ordonné que la Cé-
dule suivante de tarifs spéciaux pour les passagers et
le fret passant sur le Chemin de fer de la Nouvelle-
Écosse entre Richmond, Halifax et Pictou, allant ou
revenant de Terre-Neuve, sera et la même est par les
présentes approuvée et adoptée.

Certifié,
WM. H. LEE,
Greffier, Conseil Privé.
3-24 c

É D U L E .
CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.
Proportion de Tarifs spéciaux pour Fret et Pas-
sagers en Chemin de Fer.
Entre Richmond (Halifax) et Terre-Neuve.

PASSAGERS.
Première classe, chaque..... \$ 2.50
Seconde do do..... 2.00
Entrepôt do do..... 2.00
3-24 c

AVIS.
LES ABONNÉS de l'Opinion Publique trou-
veront à faire encadrer leurs gravures à bas
prix au Nouveau magasin de
DAMIEN & DESCOTES.
529½—RUE CRAIG—529½
3-24 l

A. PILON & CIE.
ÉTABLISSEMENT NOUVEAU,
381½—RUE ST. CATHERINE.—381½
A l'Enseigne de la Boule Verte.

MAGASIN de marchandises sèches, de
mode et de fantaisie. Assortiment de pre-
mier choix. 3-24 m

ON a besoin d'un Apprenti ferblantier, muni
de recommandations de première classe.
B. CREVIER,
Lachine.

A. BELANGER
MAGASIN DE
MEUBLES
276, Rue Notre-Dame
3-22 c

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.
APRÈS le 25 Juin prochain, les Émi-
grants seront expédiés au Fort Garry aux taux
suivants:
DE TORONTO AU FORT WILLIAM.
Adultes \$5; enfants au-dessous de 12 ans, \$2.50.
Passage gratis pour 50 lbs de bagage personnel.
Bagage extra, 35 centins par 100 lbs.

DU FORT WILLIAM AU FORT GARRY.
Emigrants, \$15; enfants au-dessous de 12 ans, \$8.
Passage gratis pour bagage personnel au montant de
150 lbs. Bagage extra, \$2 par 100 lbs. (On ne peut
emmener ni chevaux, bœufs, wagons, ou instruments
pesants d'agriculture.)

MODE DE TRANSPORT.
Par chemin de fer de Toronto à Collingwood ou
Sarnia.
Par Steamer de Collingwood ou Sarnia au fort
William.
45 milles en wagon du Fort William au Lac She-
bandwan.
310 milles de navigation interrompue, en bateaux
non-pontés, du Lac Shebandwan à l'angle Nord-
Ouest du Lac des Bois.
95 milles en charrette ou wagon, depuis l'angle
Nord-Ouest du Lac des Bois au Fort Garry.
Entre le Fort William et le Fort Garry, les Émi-
grants pour leur accommodement, seront pourvus
de cabanes et de tentes pour les portages. Les pas-
sagers doivent prendre avec eux leurs provisions.
Des provisions seront toutefois fournies, au prix
coutant, au Lac Shebandwan, au Fort Frances et à
l'angle Nord-Ouest du Lac des Bois.
Des billets pour toute la route au Fort Garry via
Fort William peuvent être pris à Toronto, aux sta-
tions des chemins de fer du Nord, du Grand Ouest et
du Grand Tronc.
Les émigrants sont requis de prendre notice que
les effets doivent être limités à une pesanté de 150
lbs. pour faciliter le transport sur les portages et que
le bagage et les provisions de chaque émigrant ne
doivent pas excéder 450 lbs. Après le 1er août pro-
chain, la route de la Rivière Rouge sera dans une
condition à admettre le transport d'articles pesants.
Par ordre,
F. BRAUN,
Secrétaire.
Dépt. des Travaux Publics,
Ottawa 30 mai, 1872. 3-24 c

J. H. WALKER,
GRAVEUR SUR BOIS,
A déménagé au
No. 97, RUE SAINT JACQUES,
Coin de la Côte de la Place
d'Armes,
Dans la bâtisse de l'Associa-
tion d'Ecosse sur la Vie. 3-21 f

POUDRE ALLEMANDE,
SURNOMMÉE
THE COOK'S FRIEND
NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ
TOUS LES ÉPICIERS RESPECTABLES. 2-33 m

NOUVEL ÉTABLISSEMENT
TREMPE & GAUTHIER,
19—RUE ST LAURENT—19
MM. TREMPE & GAUTHIER ci-devant
de la maison Morgan ont l'honneur
d'informer le public que le 15 avril, ils ont ouvert
au No. 19 sur la Rue St. Laurent, un magasin de
marchandises sèches, où l'on trouvera constamment
un assortiment complet de marchandises et de nou-
veautés, des meilleurs et derniers goûts.
M. Trempe ayant passé 14 ans dans la maison
Morgan offre des garanties d'homme d'affaires.
F. X. TREMPE & S. GAUTHIER.
Montréal, 8 Mai 1872. 3-20 l

NOUVEAUTÉS!! NOUVEAUTÉS!!
C. T. BERNIER
VIENT de recevoir par le dernier vapeur
océanique, 20 caisses de marchandises de
printemps et d'été pour compléter son assortiment.
Parmi ces caisses se trouvent deux balles d'in-
diennes et deux de coton jaune endommagées qu'il
vendra à grand sacrifice pour argent comptant.
Venez à bonne heure le matin, et rappelez-vous
bien du No. 167 Rue St. Joseph, près du Carré
Chaboillez.
3-15 m **C. T. BERNIER.**

\$50,000 VALANT
CONSISTANT EN
HARDES FAITES.
DRAPS, "TWEEDS," CASIMIRES, CHAPEAUX,
MERCERIES, &c., &c., &c.
Habillements faits à ordre, aux prix les plus réduits
et avec promptitude.
Une visite est sollicitée.
3-22 m **R. DEZIEL,**
131, Rue St. Joseph.

LE SOUSSIGNÉ OFFRE EN VENTE:
GLACIÈRES et SABOTIÈRES améliorées, COUVERTS
en fil de fer; aussi un assortiment de CORNICIERS et
ORNEMENTS DE RIDAUX.
3-23 m **L. J. A. SURVEYER,**
524 Rue Craig, Montréal.

O. DESMARAIS,
PHOTOGRAPHE.
Coin des rues Craig et St. Laurent,
MONTRÉAL.
On prend des photographies de toutes grandeurs.
Photographies encadrées à bon marché. 3-20 m

F. X. BEAUCHAMP,
(Successeur de D. Smilie.)
BIJOUTIER ET IMPORTATEUR DE
PIÈRES PRÉCIEUSES.
134—RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER—134
3-45 m

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1868
MÉDAILLE DE 1ÈRE CLASSE,
ALFRED LABARRAQUE & C^{ie}.
QUINUM LABARRAQUE
Approuvé par l'Académie Impériale de Mé-
decine à Paris.

Le Quinum Labarraque est un vin éminemment tonique et fébrifuge destiné à remplacer toutes les autres préparations de quinquina.

Les vins de quinquina ordinairement employés en médecine se préparent avec des forces de quinquina dont la richesse en principes actifs est extrêmement variable; de plus en raison de leur mode de préparation, ces vins ne contiennent que des traces de principes actifs.

Le Quinum Labarraque approuvé par l'Académie de médecine, constitue au contraire, un médicament de composition déterminée, riche en principes actifs, sur lequel les médecins et les malades peuvent toujours compter.

Le Quinum Labarraque se prescrit avec succès aux personnes faibles et débilitées, soit par diverses causes d'affaiblissement, soit par suite de maladies; aux adolescents fatigués par une croissance trop rapide; aux jeunes filles qui ont de la peine à se former et à se développer; aux femmes en couches et aux vieillards épuisés par l'âge ou la maladie. C'est le meilleur préservatif des fièvres.

Dans les cas de chlorose, anémie, pâles couleurs, ce vin est un puissant auxiliaire des ferrugineux. Associé par exemple aux pilules de VALLET, il produit des effets remarquables par la rapidité de son action.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA:
DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montreal, Ed. GIROUX, Québec.

GOUDRON DE GUYOT.
Liquor Concentrée et Titree.

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son acreté et son amertume insupportables et à le rendre très soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.

Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le manquement si désagréable du goudron.

Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes.

Le Goudron de Guyot est employé avec le plus grand succès dans les maladies suivantes:

EN BOISSON:— Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille.

BRONCHITES
CATARRHE DE LA VESSIE
RHUMES
TOUX OPINIÂTRE
IRRITATION DE POITRINE
COQUELUCHE.

EN LOTIONS:— Liqueur pure ou mélangée d'un peu d'eau.

AFFECTIONS DE LA PEAU
DÉMANGEAISONS
MALADIES DU CUIR CHEVELU.

EN INJECTIONS:— Une partie de liqueur et quatre d'eau.—Efficacité toute spéciale.

ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS
CATARRHE DE LA VESSIE.

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie.—Une instruction accompagne chaque flacon.

PRIX DU FLACON: 2 FRANCS.
AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA:
DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montreal—Ed. GIROUX, Québec.

CHARBON DE BELLOC.
Approuvé par l'Académie Impériale de Médecine le 27 Décembre, 1849.

C'est surtout à ses propriétés éminemment absorbantes, que le Charbon de Belloc doit sa grande efficacité. Il est spécialement recommandé contre les affections suivantes:

CASTRALGIES
DYSPEPSIE
PYROSIS
AIGREURS
DIGESTIONS DIFFICILES
CRAMPES D'ESTOMAC
CONSTIPATION
COLIQUES
DIARRHÉE
DYS-ENTERIE
CHOLÉRIQUE.

MODE D'EMPLOI.—Le Charbon de Belloc se prend avant ou après chaque repas, sous forme de POUDES ou sous forme de PASTILLES. Le plus souvent, le bien-être se fait sentir dès les premières doses. Une instruction détaillée accompagne chaque flacon, de poudre et chaque boîte de pastilles.

PRIX DU FLACON: 2 FRANCS.
PRIX DE LA BOITE: 1 FRANCO 50.
AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA
DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montreal—Ed. GIROUX, Québec 3-14 m

USINES A METAUX DE LA PUISSANCE.
(Établies en 1828.)
CHARLES GARTH & CIE.
MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS.
Cuivre à l'usage des plombiers et d'ingénieurs et ouvriers, d'appareils à vapeur et à gaz, usines à cuivre et à fer, etc., etc.
Toutes sortes d'ouvrages pour Raffinerie de sucre, distilleries, brasseries, appareils de gaz et à l'eau.
On entreprend aussi de faire chauffer les bâtiments publics et privés, les conservatoires, les serres, etc. par le moyen de l'appareil de la vapeur ou air chaud.
Bureau et Manufacture
No. 536 à 542, RUE CRAIG,
MONTRÉAL,
77 Rue St. Jacques.
CHARLES GARTH,
JAMES MATTISSON,
H. M. GARTH. 3-22 m

AVIS est par les présentes donné, qu'appli-
cation sera faite au Parlement du Canada
durant la présente session pour donner pouvoir au
chemin de fer de Colonisation du Nord d'étendre sa
ligne, depuis Hull sur la rive Nord, de l'Ottawa, jus-
qu'à Mattawa, ou à tel autre point qui pourrait être
plus convenable pour atteindre le terminus du che-
min de fer Canadien du Pacifique.
3-22 m **HUGH ALLAN,**
Président.

Imprimé et publié par G. E. DESMARAIS, 1, Côte de
la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal,
Canada.

HEARN & HARRISON
NOTRE DAME ST.
MONTRÉAL.

DÉPARTEMENT DES DOUANES.
Ottawa, 3 Mai 1872.
L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS
AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 11
pour cent.
R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes. 11

ETABLIS EN 1854.
GEORGE YON,
Plombier et Ferblantier.
241—RUE ST. LAURENT—241
(2ème Porte de la Rue St. Catherine.)



GEORGE YON a maintenant à son magasin un
grand assortiment de Glacières réfrigérantes. Poêles
de cuisine avec tous les vases nécessaires pour
l'usage de la maison, théières, cafetières.
Boîtes à épices, à thé, à café et sucre. Moules à
blanc-mange, à gelée et à patés. Couteaux, Four-
chettes et Cuillères. Arrosoirs. Bains de siège,
Bains de pieds, Bains ovales de toutes les grandeurs.
Sabotiers pour crème à la glace. Toute commande
pour plomberie, Bains et Water Closets, et ouvrage
en ferblanc, zinc, tôle, exécutés avec soin. 2-63

LAURELLE & VARY.
FABRICANTS DE CHAUSSURES DE GOUT
Pour Dames et Messieurs.
CHAUSSURES FAITES A ORDRE.
Importateurs de Chaussures Anglaises et Fran-
çaises de première qualité.
Ont constamment en mains des chaussures à se-
melle de Liège, etc., etc.
No. 33, RUE NOTRE-DAME.
2-31 m

LIBRAIRIE NOUVELLE
ALPHONSE DOUTRE ET CIE.,
(Coin des Rues Notre Dame et St. Gabriel.)
MONTRÉAL.
Reçoivent constamment ce qu'il y a de plus nou-
veau en
ROMANS, MÉDECINE,
DROIT, MUSIQUE, &c.
Toutes demandes pour livres seront exécutées avec
la plus grande promptitude. 3-63

L. E. BEAUCHAMP & CIE.
89 RUE NOTRE-DAME 89
MONTRÉAL.
L'ENSEIGNE de la Boule Rouge, ont
toujours en mains un grand assortiment de
marchandises sèches de goût et de fantaisie—de
plus chapeaux pour enfants, dames et messieurs,
rubans, plumes, fleurs en gros et en détail.
Un tailleur et des modistes d'expérience sont at-
tachés à l'établissement.
3-18 tf **L. E. BEAUCHAMP & CIE.**

MANUFACTURE CENTRALE DE MARBRE.
61—RUE ST ALEXANDRE—61
(Vis-à-vis l'Eglise Saint-Patrice.)
TANSEY & O'BRIEN,
SCULPTEURS.
MANUFACTURIERS de toutes sortes de
monuments en pierre et en marbre, devant de
cheminée, dessus de meubles, marbres pour plom-
biers, Autels, etc., etc. 3-14 l

USINES A METAUX DE LA PUISSANCE.
(Établies en 1828.)
CHARLES GARTH & CIE.
MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS.
Cuivre à l'usage des plombiers et d'ingénieurs et ouvriers, d'appareils à vapeur et à gaz, usines à cuivre et à fer, etc., etc.
Toutes sortes d'ouvrages pour Raffinerie de sucre, distilleries, brasseries, appareils de gaz et à l'eau.
On entreprend aussi de faire chauffer les bâtiments publics et privés, les conservatoires, les serres, etc. par le moyen de l'appareil de la vapeur ou air chaud.
Bureau et Manufacture
No. 536 à 542, RUE CRAIG,
MONTRÉAL,
77 Rue St. Jacques.
CHARLES GARTH,
JAMES MATTISSON,
H. M. GARTH. 3-22 m

AVIS est par les présentes donné, qu'appli-
cation sera faite au Parlement du Canada
durant la présente session pour donner pouvoir au
chemin de fer de Colonisation du Nord d'étendre sa
ligne, depuis Hull sur la rive Nord, de l'Ottawa, jus-
qu'à Mattawa, ou à tel autre point qui pourrait être
plus convenable pour atteindre le terminus du che-
min de fer Canadien du Pacifique.
3-22 m **HUGH ALLAN,**
Président.

Imprimé et publié par G. E. DESMARAIS, 1, Côte de
la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal,
Canada.